

L'ECHO du Bas St-Laurent

Organe de la région du Bas St-Laurent.

DIRECTEUR: Jean-Baptiste Côté.

Publié par L'Imprimerie Générale de Rimouski, Limitée

Quelques directives d'avenir

Conférence de l'Hon. Ernest Lapointe donnée au Séminaire lundi soir sous les auspices de l'Amicale

Le distingué conférencier a été présenté par son condisciple d'il y a 45 ans, le Dr Josué Pinaud de cette ville.

"On prévoyait, dit le docteur, qu'il jouerait un rôle important, nous connaissons tous sa brillante carrière. Il a vu bien du pays. Il a fait la moitié du tour du monde; il est allé jusqu'en Australie. A fréquenter tant d'hommes, et à s'asseoir dans des fauteuils qui ne sont pas faits pour tout le monde il a acquis de l'expérience."

M. Lapointe prend ensuite la parole au milieu des applaudissements. Il repasse ses souvenirs. Les salles du séminaire ont changé comme il vieillissait. On ne discutait pas dans son temps la question de l'éclairage. Aucune commission n'existait, le système d'électricité. Il se demande ce qu'est devenu le mûchier. C'était un personnage qui avait des privilèges, des desserts. Il a, lui aussi été victime du progrès. Quelqu'un a résisté, c'est Mgr Sylvain, son premier et dernier Supérieur. Sa "jeunesse" est une invitation à la bonne conduite. M. Lapointe rend hommage en passant à Mgr Courchesne qui a beaucoup fait pour le diocèse et le pays.

Du passé se dégage une leçon d'énergie poussée jusqu'à l'héroïsme. Notre histoire représente une poussée vers la création d'une unité nationale. Depuis 1608 jusqu'à la conquête, c'est un achèvement lent vers cette unité. Après la conquête, c'est la montée.

Du passé est sorti le présent. De l'ancien territoire peuplé par nos ancêtres est sortie la province de Québec avec toutes les richesses qu'elle possède.

Vers quel avenir s'achemine Québec? Quelles directives donner pour qu'elle suive la bonne route?

Directives politiques. — Quel sera le sort de la Confédération? Doit-on souhaiter sa durée ou sa dissolution, et auquel de ces deux partis le peuple doit-il se rallier? Nous devons travailler à maintenir le pacte fédéral. Dans l'ordre des faits, s'il est certain qu'on a déjà réclamé la dissolution de la Confédération, il est constant que les voix qui ont ainsi réclaté étaient isolées, et qu'elles se sont fait entendre surtout aux époques de crise. Théoriquement parlant, un changement doit nous apparaître sous la forme d'un suicide national.

Le statut fédéral est aujourd'hui une réalité, et il faut la maintenir. Il faut réunir en un faisceau toutes les forces canadiennes-françaises pour les résistances nécessaires; veiller à ce qu'aucun gouvernement n'empiète sur les droits des provinces; assurer le respect des droits des minorités, et, pour nos compatriotes, le respect des droits scolaires; faire pénétrer et dominer dans la discussion de nos problèmes une conception, non nationaliste, mais nationale.

Notre constitution, fût-elle changée, ne pourrait l'être que par le Parlement impérial. Le Canada est le seul Dominion incapable de changer sa propre constitution. Les articles de la constitution ne prévoient même pas les méthodes de changement.

Une constitution n'est pas en principe quelque chose d'inaltérable. Ce serait une absurdité. Un Etat n'a pas le droit de lier les générations futures. Si on prétend qu'une constitution est intangible et si on persiste à la laisser subsister telle quelle, on s'expose à ce que tout soit brisé dans une révolution.

Mais il y a des formes, des procédures, des délais à prévoir. Il faut que le changement ne soit pas trop facile; ce ne serait pas une garantie d'ordre. Il ne faut qu'il soit trop difficile; ce serait un obstacle au progrès.

Le Canada devrait avoir l'outillage nécessaire pour amender sa constitution.

Les provinces doivent-elles être consultées? Il y a sur ce point divergence d'opinions. Il semble bien qu'une méthode sûre serait la suivante: Tout amendement devrait être adopté par les deux-tiers des membres de la Chambre, puis soumis aux provinces: les questions essentielles, droits des minorités, droits scolaires, exigeraient le consentement unanime des provinces, on se contenterait de l'adhésion de la majorité pour les autres questions.

Cette méthode serait une meilleure garantie des droits et du progrès national que toutes les garanties présentes. Les problèmes du XXe siècle doivent être résolus suivant les exigences des temps que nous vivons. Ce n'était pas l'idée des hommes de 1867 de nous enchaîner au passé.

Directives économiques. — Ce domaine prime tous les autres. Il a dominé la guerre et la politique.

On erie de toutes parts: "Donnez-nous des marchés".

Pour ce qui concerne la classe agricole, il faut souhaiter voir grandir l'emprise de la terre. Poussons à la conquête du sol. Pour cela: qu'à l'école primaire soient enseignés les rudiments de l'agronomie: qu'on développe le goût de la terre — poussons à la colonisation, car celui qui tient au sol tient doublement à la patrie: développons les moyens de culture: élargissons le champ de la spécialisation, fermons des cadres expérimentés qui multiplieront leurs services pour les cultivateurs.

En matière d'épargne et d'utilisation du capital, formons des chefs. L'intérêt ne suit pas toujours la même ligne que le patriotisme, mais il faut autant que possible accorder aux nôtres notre clientèle. En développant chez nous et chez les nôtres le sens des affaires, nous créerons des spécialistes du capital.

Directives sociales. En ce domaine, élargissons l'éducation. Suite en dernière page

SOIR D'HIVER A LA CAMPAGNE

Voici la nuit, effroi de celles-là, qui, seules,
Demeurent au logis pauvre, l'hiver entier,
Tandis que leurs maris hivernent au chantier;
C'est l'heure des esprits dont parlaient les aïeules.

L'irraisonnable peur les broie entre ses meules;
Dans l'ombre où le bois vert jette un air forestier,
Le reflet de la flamme aux montants du métier,
Entr'ouvre un ballement innombrable de gueules.

La fraîcheur du plancher, engourdit tes mollets,
Et le nordais qui siffle en coin dans les volets,
Entr'ouvre un ballement innombrable de gueules.

La maison a la paix lugubre d'un charnier
Que rompt, seule, parfois, la frayeur infinie
D'un clou que le froid casse en claquant au grenier.

Alfred DESROCHERS.

L'ENQUETE SUR L'ELECTRICITE A RIMOUSKI

La Commission d'enquête que préside l'Hon. Ernest Lapointe a séjourné à Rimouski lundi toute la journée.

Comme on sait cette Commission n'a pas le pouvoir d'assigner de témoins de sorte que les personnes qui ont comparu devant elle, l'ont fait volontairement.

Son enquête a porté sur la Compagnie de l'électricité du Bas Saint-Laurent, dont le territoire couvre une partie du comté de Temiscouata, le comté de Rimouski, la vallée de la Matapédia et s'étend jusqu'en dehors de la province de Québec, dans la ville de Campbellton, au Nouveau-Brunswick.

Les séances de la Commission avaient attiré une foule nombreuse au Palais de justice. Dans la vaste salle d'audience, non seulement toutes les banquettes étaient-elles occupées, mais au delà d'une centaine de personnes sont restées debout, tout au long des deux séances, matinée et après-midi. L'enquête Lapointe suscite évidemment beaucoup d'intérêt.

Le maire M. le Dr L. J. Moreault, M. A. L. a fait un solide réquisitoire contre la Cie de l'électricité et a conclu en demandant à la Commission de recommander au gouvernement d'autoriser la ville à municipaliser et à fournir l'électricité aux municipalités environnantes. Des citoyens d'autres municipalités de la région, notamment le secrétaire de la ville des Trois-Pistoles, M. Louis Rioux ont fait la même chose.

L'avocat de la compagnie, Me Paul-Emile Gagnon, a dit que la compagnie n'était pas défavorable à la municipalisation de l'électricité, pourvu que la production et que la transmission soient laissées à la compagnie.

Du témoignage du maire, il ressort aussi que la situation financière de la compagnie n'est pas brillante. La compagnie espère voir luire bientôt des jours meilleurs. Nous résumons les témoignages de la journée.

LE DR L. J. MOREAULT

Tout le monde est d'accord sur un point, dit-il, c'est que nous payons l'électricité excessivement cher. La compagnie elle-même admet que ses tarifs sont exorbitants. L'électricité coûte cher aux Rimouskiens qui se rendent pourtant compte que l'électricité n'est plus aujourd'hui un luxe mais une nécessité. Pour qu'une ville et qu'une région progressent, il est indispensable que l'électricité, pour toutes fins, même aux fins rurales, soit distribuée à bas prix. L'électrification rurale peut être un grand facteur de la prospérité agricole.

Nous subissons des taux excessifs depuis deux ans, depuis 1922, dit M. Moreault. Pendant les années de prospérité le consommateur ne s'est pas trop plaint. Le travail était bien rémunéré, les produits agricoles se vendaient bien. Les circonstances ne sont plus les mêmes. Tout a baissé de prix, mais non pas l'électricité.

L'historique des services de l'électricité à Rimouski remonte à 1905, alors que la municipalité octroyait un privilège exclusif, d'une durée de 25 ans, au Crédit Municipal Canadien, pour les services électriques, à la condition que ces services fussent de premier ordre.

Cette compagnie a abusé, pendant près de vingt ans, de cette concession, en donnant un mauvais service d'éclairage et en privant volontairement l'industrie de la force motrice nécessaire à son progrès. En 1919, la ville porta sa cause devant la Commission des services publics, mais sans obtenir satisfaction.

De 1925 à 1930, la ville avait le droit de mettre fin à ses ennemis en acquérant la propriété de la compagnie, la valeur réelle de l'entreprise devant être déter-

minée par arbitrage. La ville fut frustrée en 1923 des avantages de cette clause du contrat par le transfert de la franchise à une autre entreprise — la Compagnie de l'électricité du Bas Saint-Laurent, qui acheta à un prix excessif de \$150,000, tout l'actif du Crédit Municipal Canadien.

Cette nouvelle compagnie, qui exploitait déjà une usine hydroélectrique à Price, dans le comté de Matane, s'empressa de démantibuler l'usine qu'elle venait d'acquiescer aux portes de la ville de Rimouski pour relier le service à son usine de Price et mettre ainsi la ville dans l'impossibilité, jusqu'à l'expiration de la concession, de municipaliser l'électricité.

La ville de Rimouski est fortement restée tributaire, depuis 1930, d'une compagnie surcapitalisée, dont les tarifs pour l'éclairage sont excessifs, tandis que ses tarifs pour la force motrice ne sont pas de nature à attirer mais à éloigner l'industriel.

Sous l'ancien régime, le tarif pour l'éclairage était de 15 cents le kWh. Il a été abaissé par la nouvelle compagnie à 11 cents moins 10 p.c. pour prompt paiement, ce qui veut dire un prix net de 10 cents le kWh. Ce prix de 10 cents est encore trop élevé.

M. Moreault donna lecture d'une lettre de l'industriel rimouskiois, M. Albert Sirois. Celui-ci a été forcé d'abandonner l'électricité comme force motrice pour sa fabrique de portes et chassis et de substituer un moteur à essence à son moteur électrique. C'est en février 1933 que la Cie de l'électricité du Bas Saint-Laurent lui a posé des conditions nouvelles. D'après les nouveaux tarifs, la force motrice lui aurait coûté de \$80 à \$90 par mois au lieu de \$48 à \$50 antérieurement.

"LA PERRELLE LUMBER"

Un autre cas, celui de La Perrelle Lumber, est identique. Un M. Amyot, propriétaire d'un entrepôt frigorifique a jugé à propos, à la suite de l'augmentation des tarifs, de fabriquer lui-même son électricité en se servant de moteurs Diesel. Tous frais réunis, la force motrice ne lui coûte ainsi que 1 cent le kWh.

La compagnie Price Bros est le plus fort consommateur d'électricité à Rimouski, mais en vertu d'une entente avec la Cie du Pouvoir, elle fabrique elle-même son pouvoir. Le Crédit municipal avait un pouvoir d'eau sur la rivière Rimouski. La Cie du Pouvoir en devint propriétaire et le céda à Price Bros, qui prit l'engagement de ne pas distribuer d'électricité en ville.

La ville de Rimouski a maintes fois demandé mais en vain, des tarifs électriques plus favorables. Elle soumet que les tarifs ne sont pas en rapport avec le coût de l'électricité à la compagnie. Celle-ci donne un service excellent, ce qui est une grande amélioration en comparaison de ce qui existait antérieurement, mais les tarifs sont excessifs. C'est que la compagnie veut payer des intérêts sur une capitalisation trop élevée.

En 1927, une compagnie américaine est venue faire une évaluation de l'entreprise. Pour la ville de Rimouski seulement, on évaluait le capital engagé à \$231,272, plus \$65,000 la part attribuable à Rimouski de la valeur d'une usine abandonnée.

Certains chiffres de cette évaluation paraissent acceptables à M. Moreault, mais d'autres, non. Les lignes de distribution sont évaluées à \$69,573 pour une douzaine de milles. Cette somme couvrirait le coût d'une ligne trois fois plus considérable. Une somme de \$38,500 est attribuée à l'organisation de la compa-

BLOC-NOTES

La "stormy petrel" de la politique américaine en ce moment est un prêtre catholique, l'abbé Coughlin. Cet abbé combattif est sans aucun doute le personnage le plus en vedette au Etats-Unis en ce moment après le président; on lui attribue même une grande part du succès des démocrates lors de la dernière élection.

Dès le début de la mise en application du plan de relèvement Roosevelt, il l'endossa avec enthousiasme et, par la plume et par la radio lui fit une réclame comme seuls savent en faire les Américains.

Il a été dénoncé avec la dernière virulence par les ennemis de Roosevelt. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur les méthodes de l'abbé Coughlin, il n'en reste pas moins qu'il a fait un grand bien. Grâce à lui, la nation américaine a appris que l'Eglise Catholique avait une doctrine sociale, et il lui a révélé l'existence des grandes Encycliques, Quadragesimo Anno et Rerum Novarum et lui a montré aussi

qu'une Rimouski. Cela équivalait à une dépense d'organisation de \$400,000 à \$500,000 pour l'ensemble de l'entreprise. C'est manifestement exagéré.

La Cie de l'électricité a acheté le Crédit municipal pour \$150,000. On a versé cette somme pour une entreprise qui ne valait rien. On dirait peut-être que ce prix représente la valeur du réseau de distribution. Mais on a déjà payé pour cela dans l'évaluation.

Si la Cie de l'électricité a fait un mauvais marché, ce n'est pas à la ville de Rimouski d'en payer les frais.

Autre achat à prix exorbitant, celui du pouvoir d'Amqui et de la chute de Metis pour les quels on a payé \$524,000. Ce même pouvoir avait été auparavant payé \$60,000.

La Cie de l'électricité du Bas Saint-Laurent se plaint de n'avoir en que des déficits depuis six ans: en 1928, \$32,130; en 1929, \$32,663; en 1930, \$27,429; en 1931, \$38,892; en 1932 \$115, 575; en 1933, 73,578; soit un déficit global pour la période de \$357,543.

La ville de Rimouski, dit le Dr Moreault, a raison de salarmer non seulement à propos des tarifs électriques qu'elle est appelée à payer, mais à propos du sort de la compagnie. Si les chiffres de celle-ci sont exacts, si les déficits qu'elle annonce sont réels, elle n'en a pas pour longtemps à vivre. Ce serait bientôt la liquidation. Le gérant actuel de la Compagnie a toute la compétence voulue pour pratiquer l'opération.

Au nom de la ville, le Dr Moreault a quelques suggestions à faire. Pour permettre à la compagnie de vivre, il faudrait augmenter ses revenus. Le moyen tout indiqué pour y parvenir, c'est l'abaissement des tarifs, pour tous les consommateurs, même ceux de la classe rurale.

A l'heure actuelle, nos cultivateurs se servent de moteurs à essence pour se procurer la force motrice. C'est dire qu'ils sont tributaires des Etats-Unis, d'où nous vient l'essence. Il est temps de mettre fin à ce régime ruineux. D'autant plus que la force hydroélectrique se trouve en abondance chez nous.

Quant à la ville même de Rimouski, elle est en faveur de la municipalisation. Aux portes de la ville, sur la rivière Rimouski, la municipalité peut facilement produire 20,000 H. P.

De Lévis jusqu'en Gaspésie, il n'y a que deux rivières qui offrent un potentiel électrique un peu considérable: la rivière Rimouski et la rivière Métis. La Rimouski se trouve à proximité de la ville du même nom, à 20 milles environ. Il faudrait cependant modifier la charte de la ville qui n'est pas actuellement autorisée à aller produire de l'électricité à cette distance de son territoire.

Une autre municipalisation serait immédiatement possible toutefois, celle de la distribution de l'électricité que la ville s'hériterait en gros de la compagnie. Celle-ci vend en gros à la ville de Campbellton, N.-B. au prix de \$36 le kWh. Elle en demande \$39, à la ville de Rimouski, pour un minimum de 1,000 H. P. Rimouski n'a besoin que de 800 H. P.

Au prix de \$36 le H. P. Rimouski pourrait abaisser les tarifs au consommateur et éclairer gratuitement ses rues, ce qui équivalait à une diminution de 10 cents de la taxe foncière.

M. Moreault note encore que l'électricité de Métis est transmise jusqu'à Campbellton et distribuée dans cette ville, distante de 120 milles, au prix de 7 cents le kWh. Rimouski n'est qu'à 30 milles de l'usine et l'électricité lui est distribuée au prix de 10 cents le kWh. Cette différence ne peut se justifier.

Suite en page trois

que l'Eglise Catholique condamne les abus des puissances financières. A l'avenir il sera plus difficile d'accuser l'Eglise de professer un "christianisme de banquiers". La façon énergique et originale dont il réfuta Alf. Smith quand ce dernier accusait Roosevelt d'avoir créé un dollar de caoutchouc, lui a tout de suite conquis la grande popularité.

"Et qui donc, je vous le demande, disait-il a fabriqué le crédit en caoutchouc? Est-ce que ce sont les partisans de Roosevelt, ou bien les Morgan, les Kuhn-Leeb, les Lee-Higgins, les Warburg et toute cette bande de consciences en caoutchouc, qui ont vendu aux Américains onze milliards de valeurs étrangères, d'Angleterre, de France, d'Allemagne, de Cuba, d'Amérique du Sud, et les valeurs truquées d'Ivan Kreuger, et les actions pour l'électrification de chemins de fer imaginaires, et encore les actions pour construire des routes en ciment avec le travail des coolies, des routes qui coûtaient, paraît-il, trois fois plus au mille que les routes pavées de l'Etat du Michigan?"

Dénoncé à son évêque, Mgr Gallagher, comme prêchant la lutte des classes sociales, celui-ci déclara:

"Je n'ai pas l'intention, de me mêler des affaires du P. Coughlin. Le Christ ne prêchait pas la lutte des classes quand il stigmatisait les abus de la richesse."

Ni Léon XIII ni Pie XI n'ont été accusés non plus de prêcher la lutte des classes dans leurs Encycliques sur les excès des riches et des puissants, et sur les droits du travailleur. Le P. Coughlin n'a rien dit sur ces sujets de plus fort que ce qu'il dit Léon XIII ou Pie XI. L'accuser de fomenter la rancune des classes laborieuses, c'est accuser les Papes et le Christ de prêcher la lutte des classes."

La férocité, la haine, la sauvagerie et la rage destructrice qui ont caractérisé le bref régime soviétique dans les provinces des Asturies et de la Catalogne en Espagne, nous laissent stupéfaits. Dans le court espace de deux semaines, pendant lequel les communistes ont régné en maîtres dans ces malheureuses provinces, ils ont accompli des actes de barbarie incroyables, et dont on trouve peu d'exemples dans l'histoire. Il s'en est fallu que d'un cheveu que toute l'Espagne ne tombât sous la botte de ce régime hideux.

Dans cette sanglante échafaudure apparaît nettement la main de Moscou qui, d'ailleurs la revendique avec ostentation comme son oeuvre.

Le gouvernement a pu rétablir l'ordre et appliquer des mesures répressives, mais le feu couve encore sous la cendre, et il suffira d'une étincelle pour faire jaillir une nouvelle explosion qui pourrait bien anéantir la civilisation dans ce pays travaillé depuis des années par les forces corrosives du socialisme et de son succédané, le communisme dans tout ce qu'il a de plus terrible.

Au cours du mois d'octobre nos importations des pays britanniques ont augmenté de 8 p. 100, mais, par contre nos achats des Etats-Unis ont été de 144 p. 100 supérieurs à ceux de la Grande Bretagne.

Ce fait démontre encore une fois que l'océan constitue une plus grande entrave aux échanges commerciaux que les barrières tarifaires, et que le voisinage et la similitude de goûts, d'habitudes et de tempérament favorisent ces échanges.

Dans l'accord franco-russe qui vient d'être conclu, il serait intéressant de connaître ce que les français ont promis aux bolchéviques en retour de leur aide dans l'éventualité d'une nouvelle guerre avec l'Allemagne.

L'union objectif des bolchéviques dans leurs rapports avec les Etats capitalistes, est la consolidation de leur position en Russie, la chute de tous les gouvernements capitalistes et l'établissement du régime soviétique partout. Les hommes d'état français auraient-ils pris l'en-

gagement de favoriser cette politique...

Il est difficile de croire que la masse du peuple français, qui se souvient encore du lâche abandon qui aboutit à la paix de Brest-Litovsk en 1917, et la réputation des dettes russes, qui anéantit les millions de la petite épargne française, par les mêmes hommes qui gouvernent aujourd'hui la Russie, soit favorable à ce pacte bâlard. Quand on sait que les hommes de Moscou sont tous de l'espèce que dans nos pays, policiers, on garde soigneusement à l'abri des murs des pénitenciers, on est renversé de la bêtise de la diplomatie internationale.

Le mécanisme des lois qui régissent les corporations est tellement défectueux qu'il est absolument inefficace pour punir ceux qui dilapident l'épargne du public, et pour réprimer ce désordre. La justice n'a à sa disposition que des armes datant de l'âge de la pierre polie, pour attaquer des bandes organisées de pirates qui sont munies des instruments les plus perfectionnés. Il n'est donc pas étonnant que ces pirates puissent tout à leur aise ravager des régions entières.

La partie est donc inégale comme on l'a vu au procès de la bande Insull. Le cynisme bonhomme qui en est le chef a plaidé "erreur de jugement" et la cour a accepté bêtement cette explication. Il a eu ensuite l'effronterie de se déclarer prêt à recommencer pour "se refaire".

Il ne reste qu'une chose logique à faire. Un homme dont les "erreurs de jugement" ont ruiné des milliers de gens doit être promptement enfermé entre les quatre murs d'un asile pour fous dangereux; la société doit être protégée contre ses activités désastreuses.

Nous connaissons des compagnies d'électricité à structure aquatique. Pour leur faire pendant et les servir, il y a les journaux-canards qui vivent une grasse et paisible existence dans les plantureux marécages qu'alimentent sans cesse ces compagnies aquatiques.

Le rôle de ces journaux-canards est de faire ou de présenter sous un angle faux les faits dommageables à "l'égalité", et de grossir ou d'exagérer ce qui peut lui être favorable.

La façon dont a été rapporté le compte-rendu des séances de la Commission de l'électricité à Rimouski par les quotidiens de cette province permet d'identifier avec précision les journaux-canards.

Ceux qui lisent les journaux devraient méditer ces faits et ne soutenir que les journaux assez sincères pour les renseigner honnêtement.

Le seul hebdomadaire qui, dans notre région a le courage d'afficher cette indépendance est l'Echo du Bas St-Laurent.

J. B. C.

Reflexions entendues au sortir de l'audience de la Commission Lapointe et provoquées par l'emphase avec laquelle le procureur de la Cie de l'électricité parlait de "sa cliente".

"Sa cliente, sa cliente, y peut bien la défendre et pis l'aimer, il est marié avec."

CAMBRONNE.

NOTRE PORT

Avec la fermeture prochaine de la navigation, notre port se fait désert. Un dernier frêre, le Lovaas est à prendre une cargaison de bois pour l'Angleterre pour la Cie Price.

Il est venu dans notre port au cours de la présente saison, 29 frêres océaniques. Trois ont apporté du fret, l'un a pris du charbon, et les autres ont pris du bois. Il est venu aussi 9 barques des grands lacs.

Ces bateaux ont pris ici 45 millions de pieds de bois ouvré et 20,000 cordes de bois de pulpe. C'est dire qu'une grande activité a régné durant tout l'été dans notre port.

Les bûches ont été enlevées et mises sur le quai pour l'hiver.

POUR L'ECOLE ET LE FOYER

A MES AMIES LES INSTITUTRICES

Une dictée : quatre corrections

Pour chaque dictée, je connais un collègue qui fait quatre corrections différentes. Ainsi, il essaie d'unir la quantité à la qualité. Est-ce un bien, est-ce un mal? Il peut se dire, en tout cas, que si un enfant est rebelle à une sorte de corrections il sera peut-être sensible à une autre.

Première correction.—La dictée relue, les meilleurs élèves échantent leurs cahiers, les autres se corrigent eux-mêmes. Les médiocres en orthographe suivront comme ils pourront; cette correction, pour eux n'est d'aucune utilité.

Un élève a écrit la dictée à un tableau noir retourné. Le tableau est rendu visible et la dictée qui y est écrite est employée pour cette correction. Le travail est fait posément mais sans discussion prolongée; il ne dure que peu de temps: trois minutes au plus. Le maître lit le texte écrit au tableau noir, s'arrête à chaque mot pouvant donner lieu à une faute et les enfants signalent et expliquent en quelques mots la faute possible. Le maître lit: le bruit (un t: ébruite) de la porte qui s'ouvrait (a, i, t: elle s'ouvrait) des pas (toujours un s): passer, lourds (un s: les pas sont lourds).

La correction finie, le maître demande le nombre de fautes. Chaque enfant lève une ou deux mains et montre autant de doigts qu'il a de fautes. Ainsi, d'un coup d'oeil, le maître voit si, dans l'ensemble, la dictée est bonne, quels élèves n'ont pas de fautes et quels sont ceux qui en ont trop par rapport à leur force.

Il est indispensable que le maître voie les dictées: pour réprimander les enfants qui ne se sont pas appliqués et surtout pour connaître les principales fautes commises. Il peut les voir soit en passant entre les tables, pendant qu'il lit le texte au tableau, soit, la correction finie, en se faisant apporter les cahiers. Un oeil exercé peut parcourir quinze à vingt cahiers en trois minutes.

Deuxième correction.—Cette correction se fait par écrit. Un élève écrit au tableau noir visible et ses camarades écrivent en même temps sur leurs cahiers. Le maître choisit cinq ou six fautes commises dans la dictée. Il n'explique que ces fautes, lesquelles lui servent souvent de base pour donner des explications hors de la dictée, notamment sur le vocabulaire.

Voici deux exemples:

Soit bruit. Le maître fait écrire le bruit, ébruite, bruire, un bruissement. Les enfants écrivent ainsi quatre fois la syllabe brui. Une courte explication sur le sens de chacun de ces mots est donnée.

Soit: qui s'ouvrait. Deux fautes sont à expliquer: s' et ait. Le maître fait écrire: qui s'ouvrait, elle (la porte) s'ouvrait; je m'ouvrais, tu t'ouvrais, ouvrais. S'ouvrant se compose de deux mots: se (me, te, se) et ouvrait, du verbe ouvrir.

En général un pareil devoir comporte cinq ou six lignes et ne demande guère plus de cinq minutes.

Troisième correction.—Les enfants expliquent sur leurs ardoises, en colonne, chacune des fautes qu'ils ont commises. Pour que ce devoir ne soit pas une punition, un enfant n'explique au maximum que cinq fautes et à son choix. Il leur faut choisir des fautes différentes. Le maître fait écrire les mots en colonne parce que étant placés les uns sous les autres, leurs différences orthographiques ressortent mieux.

Quatrième correction.—Cette correction est une sorte de punition. Un enfant bavard: une copie; un enfant fait une grosse faute: deux copies, trois copies rarement quatre. La copie à faire, c'est la copie sur l'ardoise de la dernière dictée, copie bien lisible et sans faute. Cette punition est légère et ne demande que peu de temps. De plus l'enfant, quand ses devoirs sont finis, a le droit de faire sa copie ou ses copies pendant la classe et il acquiesce au moins ainsi quelques bribes d'orthographe d'usage.

Pour les retardataires du Cours moyen et pour le Cours inférieur de la deuxième année une copie n'est qu'une demi-dictée. (L'Ecole Primaire.)

POUR LES JEUNES

Le premier mot

Premier mot que murmure
L'enfant faible et pur,
Instinct de la nature,
Echo secret du cœur,
Mot que le ciel envoie
A l'enfant qui l'emploie
Pour exprimer sa joie
Ainsi que sa douleur.

La limpide fontaine
Qui serpente et promène
Dans les bois, dans la plaine,
Ses frais bruissements;
Les oiseaux du bocage
Qui, mêlant leur langage,
Offrent dans leur langage
Une aubade au printemps;

La chanson du zéphire
Qui rit ou qui soupire,
Enseignant à la lyre
Ses chants mystérieux;
Les harpes d'or des anges,
Les hymnes, les louanges
Que leurs saintes phalanges
Exhalent dans les cieux;

Tout ce merveille
Est moins douce à l'oreille
De la femme qui veille
Près d'un berceau charmant
Que la voix faible et pure
Qui, dans la nuit obscure,
En bégayant murmure
Ce premier mot: "Maman!"
Ch. LAFONT.

Recettes pour le fromage

SOUPE AU FROMAGE
4 tasses de lait

2 ou 3 tranches d'oignon
2 cuillerées à soupe de beurre
2 cuillerées à soupe de farine
1 cuillerée à soupe de sel

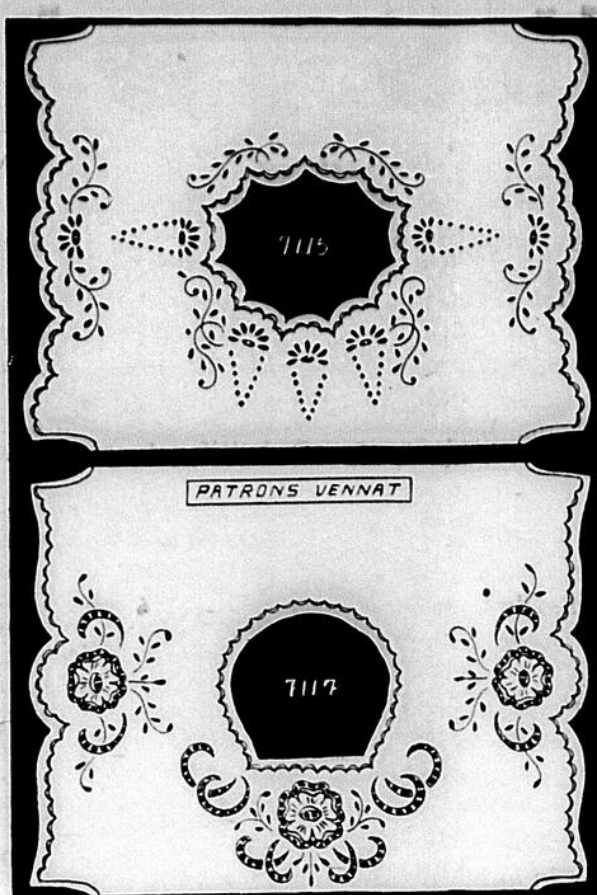
Poivre
1-2 tasse de fromage râpé
2 jaunes d'œufs.

Ebouillantez le lait avec l'oignon, puis ôtez l'oignon. Faites fondre le beurre dans la partie supérieure d'un bain-marie. Remuez dans la farine jusqu'à ce que le tout soit lisse. Versez ensuite le lait chauffé et les assaisonnements et faites cuire dans un bain-marie en remuant constamment jusqu'à ce qu'il soit épais. Ajoutez les jaunes d'œufs battus en remuant. Faites cuire une minute et ajoutez le fromage râpé. Battez avec une battuse d'œufs Dover et servez immédiatement. On peut se passer de jaunes d'œufs, mais on obtient une sauce plus riche et plus délicate en les employant.

BISCUITS AU FROMAGE

2 tasses de farine
1 cuillerée à soupe de poudre à pâte
2 cuillerées à soupe de sain-doux ou de beurre
1-1 cuillerée à soupe de sel
3-4 de tasse de lait "à peu près"
1-2 tasse de fromage râpé.

Tamisez ensemble la farine, la poudre à pâte et le sel et incorporez-y la graisse également. Ajoutez le fromage râpé et suffisamment de lait pour faire une pâte molle. Roulez, coupez en morceaux et faites cuire dans un four chaud. La pâte doit être préparée aussi rapidement que possible et mélangée juste assez pour unir les ingrédients.



Nos 7115-7117 Robes de nuit, blanche 98c. sur broadcloth pe-nouveaux dessins faciles à fa- che, jaune ou rose \$1.10. Coton re. Chacun patron à tracer 25c. M. F. A. blanc ou de couleur perforé 50c. au fer chaud 35c. 25c. chaque. Estampée sur broderie

COUPONS DE PATRONS

N. B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste mais de nous faire remise par bons de poste ou timbres-poste.

Adressez toutes commandes à "L'Echo du Bas St-Laurent" Service des Patrons. Tirage Postal 120, Rimouski.

Adresse

Nom

Ci-inclus pour patrons Nos.

Abonnez-vous à notre revue mensuelle de broderie et musi- que 12c. seulement par an.

Catalogue de broderie 20c. Album de Layette 15c.

POUR LES JEUNES

Un modèle: le petit Jacques

Plusieurs biographies enfantines sont parues ces dernières années. Toutes sont intéressantes et attachantes. On se plaît à parcourir ces pages où le charme et la grâce juvéniles s'entremêlent de réflexions sérieuses et qui semblent parfois inspirées de Dieu.

Ayant eu la bonne fortune de parcourir, ces jours derniers la biographie du petit Jacques écrite par le R. P. Emilien Lé-tourneau, O.M.I., je ne puis résister au plaisir, mes chers jeunes lecteurs, de vous en donner ici quelques extraits qui, j'espère, vous intéresseront. Disons un mot de sa 1ère communion. Elle eut lieu le 29 avril 1923, le jour même de la béatification de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Jacques avait quatre ans et onze mois.

"En attendant ce jour béni, Jacques se prépare. Il se montre plus obéissant, bien qu'il le soit beaucoup, récite ses prières avec plus de piété, multiplie ses sacrifices. On voit que l'hostie commence déjà à rayonner dans ce cœur de quatre ans et qu'il en subit l'influence bienfaisante.

"Enfin, l'heure tant désirée arrive! La température est belle, il poudroie du soleil dehors. Mais les plus beaux rayons sont dans le cœur de Jacques! On dirait que son grand désir du pain eucharistique lui donne des ailes. Il comprend vraiment que l'acte qu'il va poser est le plus beau de sa vie. Ses mains jointes, ses yeux fermés, toute son attitude reflète le bonheur qui envire son âme en ce moment solennel. Il reçoit la sainte hostie avec une piété céleste. De retour à son banc, il tombe dans un recueillement profond, demeurant immobile, la tête appuyée sur ses mains jointes.

"On pourrait croire que le souvenir du Grand Ami qu'il vient de recevoir est habituel dans son cœur.

"Un jour, à l'école pendant la récréation, il s'arrête de jouer. Il reste là, sac au dos, au milieu de la cour, les yeux fixés au loin, comme s'il voyait quelque chose captivant. Pierre-Louis, son petit frère qui l'aperçoit, arrive en courant:

"Viens jouer, Jacques!"

"Celui-ci regarde son petit frère d'un air profond et lui fait cette réponse, dont on n'a bien compris tout le sens qu'après sa mort:

"Tu sais, moi, j'ai un ami que tu ne connais pas!"

"Le moindre événement lui fournira l'occasion de tourner sa pensée vers le ciel.

"Un soir, à l'église, il sert acolyte. Pendant la cérémonie, son cierge s'éteint. Il le rallume aux chandeliers de l'autel. L'incident, on le voit, est simple. Il causera cependant à Jacques une grande joie. Parce qu'ainsi, expliquera-t-il à ses parents, "il a pu s'approcher plus près du bon Jésus."

"Maman, demandera un jour le petit Jacques à sa mère, faut-il une grande échelle pour aller au ciel?"

—Oui, l'échelle est haute, mon chéri, mais à chaque sacrifice, tu montes d'un barreau."

"Qui pourra jamais compter le nombre de barreaux que le petit Jacques a montés dans la grande échelle qui mène au paradis."

Je souhaite que ces simples notes fassent naître en vous le désir de vous procurer ce petit volume où vous trouverez des traits émouvants et des exemples dignes d'être imités.

JEANNE LE FRANÇ.

SALADE DE POMMES DE TERRE ET DE FROMAGE

Mélangez du fromage râpé ou finement haché avec des pommes de terre froides coupées en dés. Assaisonnez de sel et de poivre et humectez de sauce à salade. Mettez par cuillerées sur des feuilles de laitue et servez froid.

On peut ajouter du céleri haché, un oignon coupé en tranches fines ou du piment en petits morceaux pour donner de la variété à la salade.

Publié par le Service de Presse et de Publicité, Bureau des Publications, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, Canada.

ENTRE AMIES

Ne nous fions pas aux apparences...

Ne nous fions pas aux apparences! Que de fois n'avons-nous pas lu cet avertissement et que de fois aussi, nous sommes laissés leurrer par le miroitement du "faux-or" qui s'offrait à notre vue!

Nous nous surprenons souvent à parler d'une manière sévère, quand ce n'est pas avec dédain, de personnes que nous ne connaissons pas par les "on dit", plus ou moins charitables, de gens peut-être pas du tout en mesure d'émettre une opinion juste et sensée.

Les apparences trompent souvent. Admettons qu'il est plaisant de faire bon accueil à une personne jolie, bien mise, à qui la flatterie ne coûte guère; toutes, les timides et les humbles exceptées, nous aimons l'encens qui nous fait oublier nos faiblesses. Les paroles de louange nous vont droit au cœur parce qu'elles y trouvent un terrain propice à leur recevoir.

La plupart des femmes de grand talent et de mérite ne recherchent pas les louanges, elles sont douces, simples, timides même. Entièrement dévouées à leur œuvre, elles se préoccupent bien peu des jugements de ceux qui ne les comprennent pas. Les petites tracasseries de "celles qui paraissent bien" les laissent indifférentes parce que leur idéal est bien au-dessus de toutes ces bassesses.

Celle qui doit penser dès son lever à préparer les repas d'une nombreuse famille, à rendre sa maison confortable, à équilibrer un budget et à faire en sorte que tous soient heureux autour d'elle, celle-là n'a guère le temps de se carmer les lèvres et les joues. Malgré sa simplicité et sa modestie, cette vie rayonne discrètement mais combien puissamment! elles sont légion ces âmes dévouées, charitables et si bonnes!... Cependant le monde ne les connaît pas... il n'a de louanges que pour les assoiffées de coquetteries, que pour celles qui conservent la beauté de leur teint à l'aide de quels artifices! et la blancheur de leurs mains, grâce aux services d'une "bonne" plus ou moins bien rétribuée.

Toutes celles qui connaissent les soucis et les soins qu'imposent une famille nombreuse sont surprises et jalouses peut-être un peu, les mondaines qui trouvent du temps pour une multitude de futilités.

On dit: "Mme X. est bien chanceuse... elle passe ses après-midis, souvent ses soirées chez les autres, elle n'a rien à faire et peut se procurer toutes les toilettes qu'elle désire... elle sort beaucoup et ne s'inquiète pas outre mesure du soin de sa maison..." Peut-on assurer que Mme X. est plus heureuse et que le soir venu, elle peut se rendre le témoignage d'avoir rempli tous ses devoirs? Croit-on que son mari et ses enfants ne seraient pas plus contents et sa maison mieux tenue, si elle voulait s'occuper un peu plus des siens et un peu moins des autres?...

Les apparences sont trompeuses. Sachons voir au-delà de la mise extérieure d'une personne. Sachons discerner les qualités des effacées, des humbles qui veulent passer inaperçues et dont la vie rayonne, parce que leur âme et leur cœur sont tout à la tâche entreprise.

Nous saurons ainsi pourquoi tant de vies qui nous semblent tristes et dépourvues de toute beauté sont pourtant les plus méritantes, parce qu'elles sont remplies d'Idéal et toutes consacrées au Devoir joyeusement accepté.

JEANNE LE FRANÇ.

MELANCOLIE

Avez-vous quelquefois, le soir, en cueillant de petites violettes le long d'une haie, en effeuillant de belles marguerites sur le bord du chemin, avez-vous, au milieu d'une tiède nature qui vous berce et s'endort, rêvé de l'Idéal, de l'Infini? Et alors n'avez-vous pas entrevu, dans une vision bien rapide, hélas! la Souveraine Beauté, la Divine Grandeur? n'avez-vous pas entrevu le Ciel?

Puis, lorsque avec stupeur, vous êtes retombé dans le marais boueux de la réalité, avez-vous donc que vous avez souffert de cette souffrance propre aux grands cœurs qui aspirent à s'élever; de cette souffrance très profonde et cependant toute délicate, je veux dire d'une amouruse mélancolie.

Je vous plains et je vous admire!

Semblable à un oiseau blessé vous devrez vous traîner avec un effort douloureux, au milieu des eaux infectes de ce monde; mais prenez garde que votre tristesse ne devienne malsaine à force d'être rêvée; chantez avec un voluptueux déchirement, chantez quand même un déhant Alleluia, car vous avez connu votre noble héritage, l'héritage commun des chrétiens, là où la souffrance est supprimée au profit de l'amour.

Confiance, ô âmes généreuses qui vous êtes données pour ne plus vous reprendre, confiance en l'Infini Beauté qui ne change point. Aimez, aimez beaucoup: la souffrance devient délicate dans le martyre de l'Amour. Résignez-vous: l'exilé, pour plaire à son Bien-Aimé, endure avec joie le mal du pays.

Un jour — jour qui tarde trop à votre gré — vous direz en contemplant face à face le Christ qui a souffert pour vous et pour lequel vous aurez souffert; Bénie soit l'immolation qui m'a valu une gloire sans fin.

VIOLETTE.

A nos correspondantes

VIOLETTE. Je souhaite que ces quelques mots vous soient utiles et vous aident. Seulement promettez-moi bien de ne jamais vous oublier au sujet du point faible décrit dans votre lettre. Dites-vous que cette situation difficile ne peut durer, elle exige de vous de la douceur, de la patience et de l'endurance, mais toute chose a une fin et vous serez doublement heureuse d'avoir triomphé.

Je publie votre article avec plaisir et je vous remercie de l'article que vous m'adressez pour les Jeunes: "Quand je serai grande" qui sera une réplique à l'article publié dernièrement "Quand je serai grand". Je regrette que vous n'ayez pas jugé à propos de donner le nom de votre élève qui a composé cette belle rédaction. Toutefois, c'est matière de goût, et pour celles qui préfèrent ne pas donner leurs noms, nous n'en sommes pas moins heureuses de les accueillir. Croyez que je serai toujours contente de vous lire.

JEANNE LE FRANÇ.

Donnez à votre peau

une apparence
soignée
avec les produits

"LORMEL"

Adoucissez et faites disparaître les
crevasses occasionnées par le froid
d'hiver, avec la préparation
"PERMANOL".

Assortiment complet et varié de
Parfums et articles de toilette.

Rendez-vous

CHEZ

DRAPEAU

BARBIER

Tél. 72-B RUE ST-GERMAIN

RIMOUSKI.

EMILE ST-ONGE

INGENIEUR EN

MACHINERIE

MONT-JOLI.

Usine de service général.

SPECIALITES:

Escaliers fer pour édifices publics
et églises. — Soudure Oxygène. —
Ouvrage fait par un personnel com-
pétent.

Terrain à louer. — Cour à bois.
— Terre à vendre, 260 acres. Très
bonnes conditions pour un prompt
acheteur.



EMPLOYEZ

LE FILM

VERICHROME

EN PLEIN

SOLEIL

OU A

L'OMBRE

Puis confiez à notre Personnel expé-
rimenté le soin d'en faire le développe-
ment et l'impression. Service rapide. Prix
modérés.

ISIDORE BLAIS

PHOTOGRAPHE

RIMOUSKI.

J. BTE ST-AMAND

CHARRON

Voitures d'été et d'hiver
faites sur commande.

Réparations générales

RUE ST-JEAN BAPTISTE

RIMOUSKI.

CONSERVEZ VOTRE VIEILLE TRADITION

Pour vos réparations de
chaussures, claque, couvre-
chaussures ou chaussures fai-
tes sur commande, rendez-
vous chez

J. A. FORTIN

CORDONNIER

Rue St-Germain RIMOUSKI.

Vous aurez toujours à votre
goût, à des prix très bas.

C'EST VRAI!

La réparation de vos chaussures co-
augmentera la durée et vous assurera
le confort requis.

Apportez-nous vos vieilles chaussu-
res, et nous saurons les remettre à neuf.
Service rapide, prix modérés.

LOUIS DUCHESNE

CORDONNIER

Rue St-Jacques, Rimouski.

L'ENQUETE SUR L'ELECTRICITE A RIMOUSKI

Suite de la première page

M. Moreault dit que la Compagnie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent est contrôlée par des capitalistes des Etats-Unis et que ce sont ceux-ci qui refusent d'abaisser leurs tarifs dans notre province.

La municipalisation est possible. Des citoyens y sont opposés. Qu'ils se rassurent cependant car la municipalisation devra d'abord être autorisée par un vote des électeurs tout comme la chose s'est faite à St-Hyacinthe.

La charte de la ville devrait être modifiée de façon à ce que celle-ci puisse vendre de l'électricité en dehors de son territoire. Rimouski devrait encore avoir le droit de distribuer de l'électricité dans les municipalités voisines, urbaines et rurales.

Le Dr Moreault espère cependant qu'une entente sera possible avec la compagnie. Celle-ci, de son propre aveu, ne distribue pas le tiers de l'énergie qu'elle produit. Qu'elle abaisse ses tarifs et la consommation augmentera. C'est d'ailleurs pour la compagnie une question de vie ou de mort. Si elle ne change pas sa politique, elle devra liquider et se refaire une structure financière saine.

En réponse à une question de M. Ernest Lapointe, le Dr Moreault dit que la ville n'a pas actuellement de contrat avec la compagnie. Le contrat est expiré.

UN CULTIVATEUR

M. Alfred Dubé, cultivateur de Beauport, près de Rimouski, dit qu'il lui en coûte de \$60 à \$70 par année pour l'éclairage de sa maison et de ses bâtiments (25 lampes) et pour trois petits moteurs de 1-4 de force. Le tarif qui lui est appliqué est de 10 cents le kWh. Si les prix étaient plus bas il pourrait avoir d'autres machines sur sa terre. Actuellement, il ne se sert de la force motrice que pour le pompage de l'eau.

LA PETITE INDUSTRIE

Trois petits industriels de Saint-Paul de la Croix, Co. de Temiscouata, MM. Eugène Mignault, menuisier, Georges Desmeulles, menuisier, et Omer Lepage, menuisier, se plaignent de ne pouvoir plus être abossés aux services électriques de la Cie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent dont les tarifs ne leur sont plus accessibles. Autrefois l'électricité leur était fournie par une autre compagnie qui a vendu son pouvoir, sur la rivière Trois-Pistoles, à la Cie de Pouvoir. Celle-ci exigeait d'abord un prix fixe de \$25 par H. P. plus 2 cents le kWh. pour commencer.

M. Desmeulles explique qu'il en est revenu au moteur à essence. Si l'électricité lui était offerte à prix raisonnable, il préférerait l'électricité.

LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

C'est le secrétaire, M. Louis Rioux, qui soumet le cas de cette ville. Il rappelle que c'est le président de l'enquête, M. Ernest Lapointe, qui a demandé que les Trois-Pistoles soient érigées en ville. Les citoyens se proposaient deux buts: organiser l'acqueduc municipal ainsi que les services municipaux de l'électricité. L'acqueduc a été organisé à la satisfaction de tous les intéressés. Le travail a pris deux ans. Quand le conseil voulut s'occuper de la municipalisation de l'électricité, M. Tobin, de Bromptonville, avait pris les devants, ayant obtenu un contrat pour la fourniture de l'électricité pendant une période de trente ans. Puis un beau jour, en plein hiver les gens des Trois-Pistoles virent arriver des poteaux, des moteurs Diesel. Le conseil de s'assembler en hâte. On décida de demander un bref d'injonction. A la Rivière-du-Loup, le juge Belleau refuse de l'accorder, disant qu'un bref d'injonction ne peut être émis que pour une affaire d'importance. Sa Seigneurie dit aux gens des Trois-Pistoles de venir soumettre leur cause au mérite, le mois suivant. Un mois après, les poteaux étaient fichés en terre, les fils posés, les moteurs installés. La ville gagna sa cause contre la compagnie improvisée. Mais une cinquantaine de contribuables avaient déjà l'électricité chez eux. Ils demandent que le service soit continué. La ville achète la compagnie, pour \$15,000. Comme elle n'était pas préparée à administrer une entreprise électrique, celle-ci périt. La ville cède sa compagnie presque tout de suite à la Compagnie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent, pour \$11,000, exactement la balance

de qu'elle devait sur le prix d'achat de \$15,000. Puis un contrat est signé, pour dix ans, par la ville et par la compagnie. Celle-ci fournit l'électricité aux Trois-Pistoles, au prix de 11 cents le kWh, moins 10 p.c. Un prix minimum est fixé à \$1. mensuellement.

La ville des Trois-Pistoles, malgré sa première expérience malheureuse, veut encore municipaliser l'électricité. Dans son voisinage immédiat, à 4 ou 5 milles de sa ville, la rivière des Trois-Pistoles saute trois fois. L'un de ces poteaux, d'un potentiel de 350 H.P., est à vendre. Il suffirait aux besoins de la ville. Celle-ci considère qu'en s'organisant comme il faut elle ferait de l'électricité municipalisée un aussi grand succès que de l'acqueduc municipal.

D'après sa charte, la ville des Trois-Pistoles a le droit de générer de l'électricité en dehors de son territoire.

C'est grâce à M. Bouchard si elle possède encore ces droits qu'on voulait lui enlever à Québec.

DANS LA MATAPEDIA

M. Ferdinand Paradis, industriel du Lac-au-Saumon, dit que les tarifs électriques dans la vallée de la Matapédia sont les mêmes qu'à Rimouski. Il n'y a pas de perspectives de réduction et la compagnie ne manifeste pas l'intention d'encourager l'électrification rurale.

C'est pourquoi le gouvernement provincial devrait encourager le plus possible la municipalisation. A la dernière session, cependant, on a empêché que des municipalités voisines puissent s'entendre pour la génération et la distribution de l'énergie, qu'une municipalité soit autorisée à vendre de l'électricité à une voisine.

M. Paradis est d'avis que la Commission des services publics ne devrait pas intervenir pour fixer les tarifs dans le cas d'une entreprise municipale nouvellement établie.

Un autre citoyen de Matapédia, M. le notaire Philippe Cossette, de Causapscal, demande la suppression du loyer mensuel de 25 cents pour le compteur, parce qu'il ne convient pas qu'un marchand fasse payer l'usage de sa balance; l'abaissement du minimum mensuel, est actuellement de \$1.50. Lui aussi est en faveur de la municipalisation. Deux ou trois paroisses matapédiennes pourraient s'entendre pour aménager des poteaux sur la rivière Causapscal ainsi que sur la rivière Assiatouagan.

M. JULES BRILLANT

Ce fut ensuite au tour des représentants de la compagnie de se faire entendre. D'abord, M. Jules Brillant, vice-président et gérant général, le président M. Bradley, étant un citoyen des Etats-Unis; ensuite M. Paul-Emile Gagnon, avocat, et M. Adéodat Lavoie, l'un des fonctionnaires de la compagnie.

M. Brillant énumère les entreprises que la Compagnie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent a absorbées: Le Crédit Municipal Capadien, desservant Rimouski; le Sacré-Cœur et le Bic; la Compagnie Rouleau Ltee, desservant Mont-Joli; la Compagnie de St-Urbain de Rivière-Blanche; la Compagnie Electrique d'Amqui desservant Amqui, Sayabec, Val-Brillant, Lac-au-Saumon, et Saint-Léon; le Grand; le service municipal des Trois-Pistoles; la Compagnie Electrique de Cabano.

Le tarif de ces diverses entreprises était de 15 cents pour l'éclairage domestique, avec 10 pour cent d'escompte. Au cas de ces entreprises ne pouvait fournir de force motrice à l'industrie.

A propos de l'achat du Crédit Municipal, au prix de \$150,000, M. Brillant s'étonne que l'on fasse des reproches à la Compagnie du Pouvoir. Celle-ci a tenu le conseil au courant de ses négociations. Les lettres ont été adressées au conseil municipal de Rimouski à ce sujet. Le conseil était devenu dans cette affaire le partenaire silencieux, pour ainsi dire, de la compagnie. Celle-ci a d'ailleurs conclu cette transaction pour l'avantage du public.

M. Brillant remarque que le territoire desservi par la Compagnie du Pouvoir est très vaste et peu peuplé. En tenant compte de tout, les tarifs de cette compagnie sont aussi avantageux que ceux de la Monreal L. H. and P. ou de la Shawinigan. Le seul pouvoir aménagé de la rivière Rimouski appartient à la compagnie Price Bros. Pour que le potentiel de la rivière Rimouski soit aug-

menté de façon permanente, il faudrait entreprendre des travaux d'emmagasinement et de régularisation des eaux dans le haut de la rivière, au coût approximatif de \$1,000,000.

La Compagnie de Pouvoir sur la rivière Métis, génère 9,600 H. P. Ses lignes de transmissions sont de 187 milles et ses lignes de distribution de 253 milles. Le territoire desservi est de 2,600 milles carrés.

Cette région est essentiellement agricole, mais l'agriculture y est une industrie familiale plutôt qu'une entreprise commerciale. L'éloignement des grands marchés fait que cette région ne sera jamais aussi riche que d'autres. Les cultivateurs ne gagnent que peu d'argent liquide et ne peuvent par conséquent acheter beaucoup d'outillage mécanique. Forcément, ils ne seront jamais de grands consommateurs d'électricité. Ces gens pratiquent une vie simple; le théâtre, les hôtels, les restaurants sont peu achalandés durant la soirée. On se couche de bonne heure, généralement avant 9 heures, ce qui restreint encore la consommation de l'électricité.

Une grande partie de cette population est employée dans les chantiers forestiers, où les salaires sont minimes et même très minimes depuis quelques années. Les bûcherons touchaient \$15, par mois et les ouvriers en construction \$1, par jour. Le commerce se ressent de ces conditions particulières. Les magasins ferment tôt et éclairaient leurs vitrines le moins possible.

Les grandes industries n'emploient pratiquement pas d'énergie ou la produisent tant pour elles-mêmes que pour leurs employés réguliers. Quant aux petites industries, elles sont saisonnières et ne fonctionnent guère que pendant six mois chaque année.

Ce sont là autant de circonstances qui contribuent à restreindre les revenus de la Compagnie du Pouvoir.

M. Brillant affirme que le capital de l'entreprise n'est pas disproportionné à la valeur de ses propriétés. La compagnie a toujours mis ses livres à la disposition du conseil municipal de Rimouski, et des autres conseils municipaux. Vu les risques encourus, l'organisation de l'entreprise a pu être coûteuse à l'origine; le prix de certains achats a pu être élevé, mais le client, par la suite, a obtenu un service parfait et une diminution immédiate des tarifs.

Le capital de la compagnie a été bien employé. L'aménagement s'est fait à un tiers en bas du coût moyen par mille au Canada. A Beauharnois, le coût moyen de l'aménagement par H.P. est de 120, et M. Sweeney trouve que c'est exceptionnel. Le coût moyen du H. P. à la rivière Métis est de \$81. Ça n'est donc pas un coût extravagant.

Les revenus de la compagnie sont cependant insuffisants. Le revenu brut moyen n'est que de 10.55 p.c.

M. Brillant cite les chiffres des déficits des six dernières années. Il ajoute que l'an dernier, la compagnie n'a pas réalisé suffisamment de bénéfices pour rembourser les intérêts sur ses obligations de première hypothèque, \$651,100 non plus que sur ses billets, \$1,400,000.

Malgré ces revers financiers, la compagnie conserve l'espoir de voir luire des jours meilleurs et a fait de son mieux pour encourager l'électrification rurale et le progrès industriel. En 1929 et en 1930, elle a, par exemple fait distribuer aux cultivateurs des prospectus traitant de l'utilisation de l'électricité dans une exploitation agricole.

La compagnie a fait son possible pour réduire ses tarifs, dans le but d'augmenter la consommation. Elle n'a pas atteint son but, M. Brillant cite de nombreuses statistiques. Il examine les cas particuliers des consommateurs qui sont venus se plaindre devant la commission. Il leur oppose d'autres cas particuliers, de M. Gagnon et de M. Casgrain, avocats de Rimouski, de M. M. Caron et Gauvin, hôteliers, qui ne paient que 4 ou 5 cents le kWh, parce que leur consommation est assez considérable.

On cite le cas de la ville de Campbellton. La compagnie, qui avait un surplus d'électricité dans la province de Québec, a accepté un contrat pour la vente en gros d'un bloc considérable d'énergie, afin de permettre la construction d'une ligne de transmission dans toute la vallée de la Matapédia. Ce contrat a été utilisé comme garantie au capital prélevé pour cette construction.

La ville de Campbellton dépense plus d'électricité que tout le reste du territoire desservi par la Compagnie de Pouvoir. Elle a une charge constante de 24 heures par jour, en comparaison d'une charge qui se limite pratiquement à l'éclairage dans la province de Québec. Ceux qui ont mis de l'argent dans l'entreprise n'ont-ils pas le droit d'attendre un revenu raisonnable sur leur placement? Jusqu'à présent ce capital n'a bénéficié qu'à ceux qui jouissent du service, sans aucun retour à ceux qui ont fourni les fonds.

M. Brillant dit que le problème de la compagnie est en somme un problème social. Il faudrait relever les salaires de la région rimouskoise et des régions avoisinantes. Quelqu'un qui ne gagne qu'un dollar par jour ne peut en dépendre davantage.

L'un des commissaires, M. MacDonald, veut savoir qui détient les obligations de la compagnie.

M. Brillant: Les banques et le public. M. MacDonald: Cela représente, obligations et billets, une forte capitalisation.

M. Brillant: Nous avons emprunté selon les besoins de l'entreprise.

M. MacDonald: Quand vous dites que votre capital n'a rien rapporté, vous n'entendez pas les intérêts sur vos obligations?

M. Brillant: L'an passé, la compagnie n'a pas eu assez de bénéfices pour ren-

contrer les intérêts sur ses obligations et sur ses billets.

M. Lapointe: Quelle relation y a-t-il entre votre compagnie et la Compagnie de distribution du Temiscouata?

M. Brillant: La Compagnie du Temiscouata avait été organisée, au coût de \$150,000, pour la distribution de l'électricité dans trois paroisses. Elle a fait de mauvaises affaires et notre compagnie s'est chargée de son administration.

M. Lapointe: Une somme de \$150,000 pour trois paroisses? Et l'argent venait principalement des trois paroisses en question? — Oui.

M. Lapointe: Et ces gens ne reverront jamais la couleur de leur argent? — Malheureusement, non. Cette compagnie est en liquidation et nous en avons accepté l'administration.

Me PAUL-EMILE GAGNON

La Compagnie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent, dit-il, admet bien sincèrement que le coût de l'électricité est onéreux à Rimouski, mais elle ajoute que ce prix n'est pas trop cher, si l'on tient compte des circonstances particulières à cette région, vaste comme le territoire de la Southern Canada Power, mais peu densément peuplée.

L'électricité n'est pas une marchandise, mais un service. L'abonné ne s'éclairé pas la nuit, mais si, par hasard, il a besoin alors de la lumière, il tient à ce que le courant électrique soit à sa disposition, quand ça ne serait que pour quelques minutes. Dans la région de la Compagnie du Pouvoir, l'abonné ne tient pas généralement à augmenter sa consommation. Il veut des tarifs plus bas pour le peu qu'il consomme. Ce sont des abonnés qui conviendraient dans la vallée du Tennessee. Mais avec des tarifs élevés, la Compagnie du Pouvoir devrait s'en aller dans la vallée de Josephat.

La capitalisation de la compagnie importe peu, puisque même les charges fixes ne peuvent être rencontrées. La compagnie n'a de capital engagé par H. P. que \$254. Ce n'est pas exorbitant, étant donné les circonstances.

Il n'existe qu'une façon de connaître la valeur réelle de l'entreprise, c'est d'entreprendre d'abord l'inventaire de sa valeur physique, puis d'évaluer ensuite diverses autres choses, notamment le coût de l'organisation, etc.

Le maire Moreault a dit que les plaintes contre la compagnie ont été occasionnées par la crise. La compagnie elle-même a souffert de la crise.

Le maire a encore parlé de municipalisation conjointe par plusieurs municipalités groupées. Si l'on veut la municipalisation par région (par exemple celle de Rimouski, celle de Matapédia, etc.) pour la distribution seulement, en laissant à la Compagnie du Pouvoir du Bas Saint-Laurent la génération et la transmission, celle-ci serait prête à vendre l'électricité en gros à des prix raisonnables.

Mais si l'on veut municipaliser, que l'on n'oublie pas que l'on a permis au capital privé de s'introduire dans cette industrie. Il peut y avoir expropriation mais non confiscation et dans le cas d'expropriation, il faudra rémunérer le capital privé, en tenant compte de ce fait que dans une entreprise privée, il n'y a de dividendes que s'il y a des profits. C'est le risque qui justifie le gain.

M. Gagnon prétend que la municipalisation n'a été un succès ni à la Rivière-du-Loup ni à Campbellton. Dans ces deux villes, la taxe foncière est plus élevée qu'à Rimouski.

Il y a eu des abus du capital en certains lieux. Mais les abus n'ont pas été le fait des seules entreprises électriques non plus que des seules compagnies. Des individus ont commis aussi des abus. Pour faire cesser les abus, faut-il substituer l'Etat à la propriété privée qui se fonde pourtant sur le droit naturel? Des remèdes trop radicaux, des réactions trop violentes sont à éviter. Il vaut mieux s'en tenir à une juste mesure.

Ceux qui préchent la municipalisation croient-ils vraiment que l'Etat pourra mieux administrer qu'il n'a contrôlé dans le passé les services publics? Que l'opinion publique force donc les gouvernements à mieux accomplir leur devoir. C'est le meilleur moyen d'améliorer les choses.

On a blâmé la Commission des services publics. A part les représentants des compagnies, s'est-il trouvé bien des gens pour examiner la loi qui la régit, qui détermine et fixe ses pouvoirs?

L'ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur Adéodat Lavoie, fonctionnaire de la Compagnie du Pouvoir du Bas Saint-Laurent, prétend que celle-ci a toujours encouragé l'électrification rurale. A l'heure qu'il est, la compagnie possède 161.38 milles de lignes rurales, desservant 449 abonnés, soit une moyenne de 2.7 abonnés par mille de ligne, sans exiger, comme le fait l'Hydro d'Ontario, des contrats pour au moins 15 kws ou 20 H.P. par mille avant qu'une ligne primaire rurale ne soit autorisée.

La consommation annuelle pour tout le réseau rural de la compagnie, éclairage et force motrice, n'est que de 5882 kWh, rapportant \$765.96, soit \$1.70 par an et par abonné.

En 1927, la compagnie construisait une ligne de 7 milles 3-4, entre Saint-Simon et Trois-Pistoles, où vivaient sur la route nationale 62 cultivateurs à l'aise. La compagnie leur a offert le courant gratuitement, de janvier à novembre 1928, à la condition qu'ils fissent leur installation sans plus tarder. De longs termes de crédit furent garantis à ceux qui confieraient leurs travaux d'installation à la compagnie. Il n'y eut que deux clients la première année et

deux autres, l'année suivante. A date, il n'y a encore que 19 clients.

Le président de l'U.C.C. prétend que si la compagnie n'a pas plus de clients ruraux c'est à cause de ses tarifs élevés. Comment se fait-il que l'U.C.C. n'ait que 12 ou 13 mille membres, alors que son président prétend qu'elle devrait en avoir 100,000? Il y a là une résistance qui a son importance comme fait. Une des causes de cette résistance, c'est le manque de moyens. D'ailleurs, la culture familiale, préconisée chez nous, ne permet pas au cultivateur de dépenser pour l'électricité plus qu'il n'a fait jusqu'ici. Nos cultivateurs n'ont pas non plus un besoin si pressant d'électricité puisque 64 p. c. des clients ruraux ne dépensent pas les kWh du minimum mensuel. Nos cultivateurs affirment M. Lavoie, n'éprouvent pas le désir d'électrifier leurs exploitations.

On a tenté de faire une question sociale de celle de l'électricité. Elle peut l'être, mais on doit alors la traiter avec circonspection.

La semaine sociale de Rimouski a préconisé la culture familiale. C'est la seule qui convienne dans nos régions. Allons-nous détruire cette belle entreprise en mécanisant à l'électricité ou autrement, les exploitations agricoles? Ne l'a-t-on pas trop fait dans le passé? On a même parlé de l'utilisation du rayon ultra-violet à la campagne: l'exploitation agricole doit-elle être assimilée à un laboratoire de chimie, à

une usine? Si tous les travaux agricoles doivent se faire à la machine, que deviendra la culture familiale?

On prêche la colonisation comme moyen de salut pour la province. Or, les meilleurs colons sont, paraît-il, les fils de cultivateurs, parce qu'ils sont habitués à se débrouiller avec des moyens souvent rudimentaires. Que feront ces futurs colons s'ils ont été élevés sur une terre où tout se faisait à la machine électrique? Que feront-ils quand ils n'auront plus qu'une hache à manier? On ne saurait faire de vrais colons avec de tels jeunes gens.

Ne mettons pas, dit M. Lavoie, de confusion dans les questions sociales. Enseignons au cultivateur l'usage de l'électricité dont il a strictement besoin, c'est-à-dire de celle qu'il peut se procurer à un prix raisonnable pour l'éclairage, le pompage de l'eau, l'écrémage et même la réfrigération, s'il en a les moyens. Mais n'allons pas au delà. Ça serait créer des nécessités inopportunes dans la classe agricole sérieuse.

Le maire Moreault, avant l'ajournement, dit qu'il n'est pas exact que la ville de Rimouski ait acquiescé à l'achat du Crédit Municipal par la Cie de Pouvoir, au prix de \$150,000. M. Gagnon répond que la ville a tout de même été tenue au courant des négociations.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817

Présentation, sous une forme facile à comprendre, du RAPPORT ANNUEL

31 octobre 1934

PASSIF

PASSIF ENVERS LE PUBLIC

Dépôts	\$630,218,835.10
Payables à demande ou après avis.	
Billets de la Banque en circulation	35,255,876.00
Payables à demande.	
Effets à payer	185,183.19
Traites à terme émises et en circulation.	
Lettres de crédit en cours	6,522,749.56
Responsabilités financières encourues au nom des clients (voir contre-partie [x] à l'actif).	
Autres créances envers le public	10,386,724.55
Item qui ne se rangent pas sous les rubriques précédentes, notamment une avance de \$9,000,000 du Gouvernement fédéral en vertu de la Loi de Finance.	
Total du passif envers le public	\$682,569,368.40

PASSIF ENVERS LES ACTIONNAIRES

Capital, Surplus et Profits non répartis et Provision pour dividendes	76,538,810.08
Ce montant représente l'intérêt ou participation des actionnaires. Le passif envers le public a la priorité sur cet intérêt.	
Total du Passif	\$759,108,178.48

ACTIF

Pour faire face au passif précédent la Banque possède

En caisse dans ses voûtes et à la Réserve centrale d'or	\$ 87,210,888.26
Billets des autres banques et chèques tirés sur elles	28,670,917.74
Payables comptant sur présentation.	
Argent déposé dans les autres banques	16,764,669.62
Disponible à demande ou à bref avis.	
Fonds d'Etat et autres obligations et débiteures	317,936,912.23
A pas plus que leur cours. La majeure partie de ces titres consistent en valeurs de tout repos et à courte échéance.	
Actions	103,789.95
Actions de chemins de fer, d'entreprises industrielles et autres actions. A pas plus que leur cours.	
Prêts à demande en dehors du Canada	32,133,844.20
Garantis par des obligations, actions et autres titres négociables d'une plus grande valeur que les prêts et représentant des sommes rapidement disponibles sans perturbation de la situation au Canada.	
Prêts à demande au Canada	8,399,657.67
Payables à demande et garantis par des obligations et actions dont la valeur dépasse celle des prêts.	
Acceptations de banque	26,528.08
Traites acceptées par d'autres banques.	
TOTAL DE L'ACTIF RAPIDEMENT REALISABLE	\$491,247,207.75
(soit 71.97 p. 100 du passif envers le public)	
Autres prêts	243,477,041.21
Aux industriels, agriculteurs, marchands et autres personnes, et à des conditions compatibles avec les principes de la banque.	
Locaux de la Banque	14,500,000.00
Trois propriétés seulement sont portées au nom de sociétés de participation; les actions et les obligations de ces sociétés sont détenues en entier par la Banque et apparaissent aux livres pour \$1.00 dans chaque cas. Tous les autres locaux de la Banque, dont la valeur dépasse de beaucoup \$14,500,000 sont inscrits à ce poste.	
Propriétés immobilières, et hypothèques sur propriétés vendues par la Banque	1,487,975.10
Acquises dans le cours des affaires de la Banque et en voie de réalisation.	
x Créances contre clients pour lettres de crédit	6,522,749.56
Représentent ce qui est dû par les clients pour les lettres de crédit émises par la Banque pour leur compte.	
Autres valeurs actives non comprises dans ce qui précède	1,873,204.86
Soit un actif total de	\$759,108,178.48
Pour payer le passif envers le public de	682,569,368.40
ce qui laisse un excédent d'actif sur le passif envers le public de	\$ 76,538,810.08

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Profit de l'année terminée le 31 octobre 1934, provisions faites pour le Fonds de Réserve contingente, à même lequel il a été pourvu pleinement aux créances mauvaises ou douteuses	\$4,105,024.34
Moins impôts fédéraux et provinciaux	900,654.83
Dividendes payés ou payables aux actionnaires	\$2,880,000.00
Réserve sur les locaux de la Banque	100,000.00
	\$2,980,000.00
	\$ 224,369.51
Solde du compte de Pertes et Profits au 31 octobre 1933	1,585,451.28
Solde de Pertes et Profits reporté	\$1,809,820.79

CHARLES B. GORDON,
Président

W. A. BOG,
JACKSON DODDS,
Gérants-général

La puissance d'une banque est déterminée par son histoire, sa politique, sa direction et l'étendue de ses ressources. Depuis 117 ans la Banque de Montréal est au premier plan de la finance canadienne.

Causapscal

L'A.C.J.C.

Lundi le 26, notre jeune cercle se réunissait pour la seconde fois.

M. Guérette secrétaire, donna le résultat de la première réunion, puis la parole fut laissée à M. Blais président qui remercia d'abord les jeunes gens qui se sont rendus en si grand nombre, puis il fit comprendre l'importance d'un cercle pour la jeunesse en notre paroisse.

Quelques jeunes gens prirent aussi la parole, et furent très appréciés.

Naissances.

Joseph Yvon, enfant de M. et Mme Gonzague Bellavance, Marianne Mlle Armande Bellavance, sœur de l'enfant. Par-rain U. Bellavance, cousin.

Marie Charlotte, enfant de M. et Mme Ludger Tremblay.

Laurette, enfant de M. et Mme Joseph Tremblay.

Joseph, enfant de M. et Mme Onias Pinard.

Lisez l'Echo et faites-le lire à vos voisins, c'est le seul journal qui vous donne TOUTES les nouvelles de la région.

GIN CANADIEN

FABRIQUÉ SELON UNE ANCIENNE FORMULE HOLLANDAISE.



Pas un mélange mais un produit de distillation directe. Quatre fois rectifié pour lui assurer pureté et force.

10 oz \$1.00
25 oz \$2.30
40 oz \$3.30

CROIX D'OR
melchers
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED - MONTREAL ET BEFFHIERVILLE



Le Domaine de l'Agriculteur



LE CREDIT AGRICOLE Commentaires du Marche Commission de l'Industrie Laitière de la Province de Québec

Le problème du crédit agricole fait couler en abondance la féconde de certains journalistes en mal de réclame facile, qui dogmatisent en maîtres de la science de l'économie agricole, mais qui seraient bien en peine de dire à quel bout de la vache vient le lait. Le plus clair résultat de tout leur verbiage inutile est qu'on ergote à côté de la question et que la solution du problème urgent de la finance du cultivateur n'avance pas.

Le mal dont souffre le plus le cultivateur en ce moment n'est pas tout le manque de facilités de crédit, que le manque de crédit tout court; et, au lieu de s'améliorer la situation va en empirant, grâce surtout aux ignares qui font de l'économie agricole entre les quatre murs de leurs bureaux.

C'est une saisissante anomalie que l'anéantissement des valeurs agricoles en ce moment, et la destruction complète du crédit du cultivateur qui en est le résultat inévitable.

La terre, le cheptel, la production agricole, qui sont reconnus dans toute société bien organisée comme étant les éléments stables sur lesquels repose tout l'ordre économique, sont devenus des valeurs méprisables lorsqu'il s'agit de finance, et quel que soit le bilan qu'un cultivateur puisse établir, il ne lui est plus possible d'intéresser les prêteurs d'argent aux placements agricoles. Bien plus, le crédit basé sur la valeur morale du cultivateur n'existe pratiquement plus; il a, lui aussi, été anéanti avec l'aide des panacées que lui administrent à hautes doses les charlatans qui veulent à tout prix soigner l'agriculture.

L'aviation des valeurs agricoles vient en première ligne comme facteur défavorable au crédit du cultivateur, mais certains organismes ostensiblement créés pour soulager les cultivateurs dans l'embarras, tels les concordats entre cultivateurs et créanciers, ont intensifié le malaise et annulé ce qui restait pratiquement de crédit à la classe agricole.

Nous faisons encore la constatation d'un fait pénible qui exerce une influence déprimante sur le crédit du cultivateur, mais qui n'est pas nouveau cependant. C'est que le prix des outils que doit acheter le cultivateur est encore en 1934 de 50 p.c. 75 p.c. et 100 p.c. plus élevé qu'en 1910, époque qui peut servir de base pour établir une comparaison. Ainsi, le prix de la faucheuse qui était en 1910 de \$60.00 est aujourd'hui de \$110.00; celui de la moissonneuse qui était de \$140.00, est de \$240.00, la charrue qui coûtait \$9.00 se vend maintenant \$23.00. L'écart est encore plus appréciable dans les petits articles; par exemple la pointe de charrue qui coûtait 30c. en 1910, se vend aujourd'hui 90c. Et il en est de même de tout l'outillage de la ferme.

Le crédit du cultivateur ne pourra se relever que si le prix de ses produits monte à un niveau raisonnable. Ainsi, il devrait pouvoir vendre le lait 10½c. le beurre 30c. les oeufs 30c. le boeuf 6c. les agneaux 9c. les patates 35c. alors qu'il ne les vend que 7½c. 19½c. 20c. 3c. 3c. et 20c. respectivement. J'écris dans l'Action Catholique en 1932:

"Voici par exemple un producteur de patates dont la propriété est grevée d'une hypothèque de \$1,000.00 portant intérêt au taux de 7 p.c. et consentie pendant une période où le dollar valait deux minots de patates. Il lui fallait alors chaque année, 140 minots de patates pour acquitter ses intérêts, mais voilà tout-à-coup que le tyrannique dollar, sans raison apparente, vaut 5 minots de patates, soit une augmentation de 250 p.c. Ce malheureux producteur devra donc alors donner 350 minots de patates pour acquitter ces mêmes intérêts."

Les conditions de 1932 n'ont pas changé. Qu'on cesse donc de nous corner les oreilles avec la question d'importance tout-à-fait secondaire de l'intégrité des titres, et qu'on s'attelle d'abord à la solution du problème autrement plus urgent du relèvement du crédit du cultivateur. Quand ce problème sera solutionné et qu'on aura cessé de donner au cultivateur une mine de banqueroutier, toutes les entraves à la finance agricole disparaîtront par la force même des choses.

Le crédit du cultivateur doit être relevé par la correction des inégalités intolérables qui dérangent l'équilibre de l'économie agricole, mais, pour rendre permanentes des conditions stables sur la ferme, il faut davantage intensifier l'enseignement agricole et promouvoir l'application de méthodes rationnelles d'élevage et de culture en vue d'obtenir de meilleurs rendements quant à la qualité et le volume.

L'homme de profession, le banquier et le marchand ne peuvent pas rester indifférents à cette question mais doivent coopérer en secondant, chaque fois que l'occasion s'en présente, le travail des agronomes et des instructeurs des Ministères fédéral et provincial de l'agriculture. Ils ont tout à y gagner.

J. B. COTE.

Les cours à domicile de l'U. C. C.

L'Union Catholique des Cultivateurs a trouvé le moyen le plus économique et le plus facile de faire connaître les choses de l'agriculture en instituant les cours à domicile.

Toute personne peut suivre ces cours dans la Terre de Chez Nous.

Dans la paroisse de Rimouski des explications seront données à l'Hôtel de Ville, dimanche prochain, le 2 de décembre, de 9 heures à 10 heures avant-midi. Une invitation spéciale est faite à ceux qui n'ont pas encore profité de cette aubaine ou la gratuité accompagne le dévouement.

L'U.C.C. de Rimouski remercie ses anciens et ses anciennes élèves de l'encouragement qu'ils ont donné à ses cours, leur demande de les suivre de nouveau et d'entraîner le plus grand nombre possible de leurs amis à profiter de ces études.

L'U.C.C. de Rimouski.

Semaine Sociale sur l'éducation

La Commission générale des Semaines sociales du Canada vient de tenir une réunion à Montréal où elle a élaboré le programme de sa prochaine Semaine. Cette Semaine aura lieu à Joliette, en juillet 1935 et sera consacrée à l'éducation sociale.

Sujet qui s'impose, à l'heure actuelle, à tous les esprits réfléchis. Comment restaurer l'ordre social sans réformer les mœurs et les institutions? Comment réformer les mœurs et les institutions, sans le secours d'une éducation dominée par le primat d'une loi morale et d'un devoir social bien définis et impératifs?

Comme deux vacances existaient dans la représentation du diocèse de Québec, la Commission a élu deux nouveaux membres: Mgr Wilfrid Lebon, du Collège Ste-Anne de la Pocatière, et M. Léo Pelland avocat de Québec, l'un et l'autre professeurs à l'Université Laval.

BEURRE.—Ainsi que la semaine précédente, une forte diminution a été enregistrée dans les arrivages de beurre frais et avec une offre restreinte de beurre d'herbe, quoique la demande ait été un peu plus tranquille, les prix ont été maintenus stables.

Lundi après-midi, le 26 courant, l'on cotait au gros le No 1 pasteurisé frais 21c. à 21 1/8c. la livre.

FROMAGE.—Les prix du fromage ont quelque peu fléchi. Les arrivages courants trouvent preneur à des prix variant de 8 5/8c. à 8 3/4c. la livre.

VOLAILLES ABATTUES.—Avec une température un peu plus froide la demande s'est continuée bonne et il a été facile d'en trouver preneur aux prix de la semaine précédente.

Nous commençons cette semaine une nouvelle échelle de classification pour les poules et poulets abattus, laquelle est établie non seulement d'après la qualité soit la valeur de la chair ou le fini, mais aussi d'après la pesanteur dont nous donnons ci-après le détail.

Spécial, 6 lbs et plus: A, 6 lbs et plus; A, 5 à 6 lbs; B 6 lbs et plus; B 5 à 6 lbs; B, 4 à 5 lbs; C, 6 lbs et plus; C, 5 à 6 lbs; C, 4 à 5 lbs; C, 3 à 4 lbs D, toute pesanteur inférieure.

Pour nous conformer aux exigences de la demande actuelle, il nous a fallu en venir à cette dernière décision. Nous présumons également que cette dernière sera de nature à donner plus de justice à nos expéditeurs et permettre d'obtenir des prix plus rémunérateurs.

VOLAILLES VIVANTES.—POULES: Marché stable; la diminution dans les arrivages a occasionné une offre plus restreinte et de nature à maintenir les prix. Nous conseillons de n'expédier seulement que les poules-pesantes et engraisées à point.

POULETS: Peu de demande pour poulets vivants; il est préférable d'en faire l'expédition abattue;

OEUF: MONTREAL ET QUEBEC: Le marché aux oeufs s'est continué faible et à la baisse. Les arrivages d'oeufs frais ont augmenté sensiblement au cours des derniers jours et avec une offre dépassant de beaucoup la demande, les prix ont fléchi de 3c. à 6c. la douzaine.

VEAUX ABATTUS: MONTREAL: Marché tranquille; prix soutenus pour les bons sujets, mais une baisse de 1c. la livre pour les sujets moyens qui sont peu recherchés actuellement.

QUEBEC: Marché un peu plus ferme; les prix ont subi une avance de 1-2c. la livre.

PORCS ABATTUS: MONTREAL: Marché ferme, mais aucun changement important à noter dans les prix.

QUEBEC: La baisse de la semaine dernière a été de nature à activer la demande; ce marché a donc été un peu plus ferme avec une hausse de prix de 1-1c. la livre pour toutes les qualités.

La Coopérative Fédérée, Québec.

STATION EXPERIMENTALE DE STE ANNE DE LA POCATIERE

Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

L'AERATION DES BATIMENTS

Une étable qui n'est pas aérée, est continuellement remplie de gaz carbonique provenant de la respiration des animaux et de gaz ammoniacaux délétères provenant de la fermentation de la paille solide et liquide du fumier. Ces gaz, qui n'ont pas d'issue pour l'extérieur, maintiennent l'air ambiant impropre à la respiration, affectent l'état de santé des animaux et par le fait même diminuent jusqu'à un certain degré leur efficacité pour le travail ou pour la production. De plus, dans les bâtiments qui ne sont pas aérés, il y a presque toujours du ressuage, c'est-à-dire de l'humidité qui se dépose en abondance sur les murs et sur les plafonds et parfois aussi la température devient trop élevée. Voilà autant de choses qui sont néfastes aux animaux et qui doivent être nécessairement corrigées par une aération convenable, c'est-à-dire par un renouvellement continu de l'air.

L'aération des bâtiments, pour être efficace et ne pas être préjudiciable aux animaux, doit se faire par un système de ventilation approprié. En hiver, il serait imprudent de renouveler l'air des étables en ouvrant les portes ou les chassis à cause des courants d'air directs qui dans certains cas peuvent être dommageables. Un bon système de ventilation, au contraire, renouvelle l'air lentement, sans courant d'air, maintient toujours une bonne température et chasse l'humidité de façon à ce que les murs et les plafonds restent secs. Cependant, il existe différents systèmes de ventilation qui seraient trop longs à décrire dans cette lettre. Les agronomes peuvent sur demande vous renseigner au besoin sur ce sujet et même vous tracer le plan d'un système approprié.

L'UTILISATION DE LA PAILLE

Certains utilisent la paille comme fourrage seulement, d'autres comme litière et fourrage et enfin d'autres l'emploient tout simplement comme litière. Il faut d'abord faire une distinction entre les différentes sortes de paille, parce qu'elles n'ont pas toutes la même valeur. Par ordre décroissant en valeur alimentaire, elles se classent comme suit: paille d'avoine, paille d'orge et paille de blé.

Peut-on utiliser la paille dans la ration? Oui. Et quand? Dans les rations d'entretien à raison de un repas par jour, pour faire tarir certaines vaches afin de leur permettre une période de repos plus longue et enfin dans d'autres cas où l'on peut balancer la ration par ailleurs au point de vue protéine. Cependant, on ne doit pas, comme beaucoup le font, utiliser la paille seule sans compléter la ration par des concentrés, soit pour les vaches en lactation, soit pour les vaches tarées. Et pourquoi? Parce que la paille ne renferme que 1 p.c. de protéine et contient beaucoup de fibre, soit 10 à 12 p.c. de plus que le foin de trèfle.

La paille, cependant, joue un grand rôle comme litière en maintenant la propreté des animaux et de l'étable, en absorbant le purin lequel serait en plusieurs endroits perdu. En retenant

Ordonnance No 24
Extrait des procès-verbaux des séances de la Commission de l'Industrie Laitière de la province de Québec.

Séance du mercredi, 31 octobre 1934, tenue au bureau de la Commission de l'Industrie Laitière, à Québec, à 8 heures du soir.

Présents: MM. H.-C. Bois, Président, R.-G. Davidson et Théo-J. Lafrenière, commissaires, Marc-H. Hudon, secrétaire, et Germain Beaulieu, conseiller juridique.

Après avoir considéré les conditions de l'industrie laitière dans la région de Rimouski; La commission décrète ce qui suit:

1. La présente ordonnance s'applique à toute personne qui, directement ou indirectement, vend ou livre du lait dans les limites de la région de Rimouski.

2. La région de Rimouski comprend la ville de Rimouski.

3. Tout marchand de lait doit payer directement à ses fournisseurs-producteurs: "a" pour chaque cent livres de lait dosant 3.25 p.c. de matières grasses qu'il reçoit de ceux-ci, \$1.85 net F. A. B. la place d'affaires dudit marchand; "b" pour chaque livre de gras

qu'il reçoit sous forme de crème 40c. la livre de gras net F. A. B. la place d'affaires dudit marchand.

4. Sauf les dispositions de l'article 5 ci-dessous, nul ne peut, dans les limites de ladite région de Rimouski, offrir, vendre ou livrer à son domicile ou à sa place d'affaires ou au domicile de l'acheteur, du lait à des prix inférieurs à quatre sous la chopine et sept sous la pinte.

5. Nul ne peut, dans les limites de ladite région de Rimouski, offrir, vendre ou livrer du lait à une épicerie, à un restaurant, à un hôtel, à un marchand ou à tout autre établissement de commerce, à un prix inférieur à trois sous la chopine et six sous la pinte.

La présente ordonnance entrera en vigueur, pour ladite région de Rimouski, le 15 novembre 1934.

Le secrétaire de ladite Commission est chargé de publier ladite ordonnance dans le prochain numéro de la Gazette officielle de Québec.

Signé MM. H.-C. BOIS, Président, R.-G. DAVIDSON, Théo-J. LAFRENIERE, Certifié, M.-H. HUDON, Le secrétaire, Commission de l'Industrie Laitière, Québec, le 31 octobre 1934.

Prix de remise de la Coopérative Fédérée

DE LA SEMAINE FINISSANT LE 24 NOVEMBRE 1934

DINDES ABATTUES
A 21c.
B 19c.
C 17c.
D 15c.

OIES ABATTUES
A 14c.
B 12c.
C 10c.

POULES VIVANTES
A 15c. la lb.
B 12c. la lb.
C 10c. la lb.
Coqs 7c. la lb.

POULETS VIVANTS
A — 5½ lbs et plus 15c.
B — 4½ lbs à 5½ lbs 12c.
C — 3½ lbs à 4½ lbs 9c.

POULES ABATTUES
"Sélectionnées"
A 17c.
B 15c.
C 12c.
Coqs 10c.

POULETS ABATTUS
"Engraisés au lait"
Spécial 25c.
A 23c.
B 20c.

POULETS ABATTUS
"Sélectionnés"
Spécial 24c.
A 22c.
B 19c.
C 12c.

LAPINS VIVANTS
Doivent peser au moins 5 livres 8c. la lb.

OEUF
A "gros" 42c. doz.
A "moyen" 35c. doz.
A "poulettes" 31c. doz.
B 25c. doz.
C 19c. doz.
Pigeons vivants, le couple 20c.

PORCS ABATTUS
No 1 11½c. la lb.
No 2 10½c. la lb.
No 3 9½c. la lb.

VEAUX ABATTUS
Engraisés au lait
Bon 10c. la lb. plus.

une bonne partie du purin, elle ajoute au fumier de ferme une grande quantité d'éléments fertilisants solubles. De plus, la paille fournit, en se décomposant, de la matière organique au sol où elle est incorporée. Si la paille n'a pas une grande valeur au point de vue alimentaire elle peut être avantageusement utilisée comme litière et cela devrait être son rôle principal.

CE QUE DOIT ETRE LA BERGERIE.

Avec l'arrivée de la neige, les moutons ont dû être entrés dans la bergerie afin de leur éviter les intempéries. Quoique les moutons ne soient pas très exigeants pour le logement, il faut cependant que la bergerie leur procure un abri convenable, bien aéré et exempt de courants d'air. Il faut donc voir à faire des maintenant les petites réparations nécessaires comme remplacer les vitres brisées, bien ajuster les portes, etc. Il est très important d'avoir un enclos attenant à la bergerie pour permettre aux moutons de sortir le jour et de prendre l'exercice qui leur est nécessaire.

Il doit y avoir, dans la bergerie, un bon râtelier qui, en plus d'économiser de la nourriture, évitera de répandre de la balle ou des brindilles de foin sur les moutons qui diminueraient la valeur de la laine et la rendraient plus difficile à travailler.

RAOUL FAFARD, C.R.

AVOCAT

C. P. 187

MATANE.

CASGRAIN & CARON

AVOCATS BARRISTERS

Perrault Casgrain, C. R.
Amédée Caron C. R., M. P. P.
Hon. Aug. TESSIER, C. R.
Conseil

BUREAU:
Edifice Banque Canadienne Nationale
RIMOUSKI, P. Q.

Casgrain, Caron & Beaulieu

AVOCATS ET PROCUREURS

MATANE

PERRAULT CASGRAIN, C.R. L.L.

Substitut du Procureur Général

Rimouski

AMEDEE CARON, L.L. L.

Député des Îles de la Madeleine

Rimouski.

CHS ALP. BEAULIEU, L.L. L.

Matane.

C. Postal 55. Tél. 12.

Tél. 158

C. P. 226

ALPHONSE CHASSE

ALPHONSE CHASSE, LL. L.

AVOCAT

Ave de l'Évêché

RIMOUSKI

LS-JOSEPH GAGNON

B.A., L.L.L.

AVOCAT

MONT-JOLI, P. Q.

JEAN MARIE GAGNON

NOTAIRE

MONT-JOLI, P. Q.

L.-J. MOREAULT

MEDECIN-CHIRURGIEN

Ex-Interne de l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang de Québec.

Ave DE LA CATHEDRALE

RIMOUSKI

Dr PHILIPPE SIMARD

DIES HOPITAUX DE PARIS

ET NEW-YORK.

SPECIALITE:-

Maladies des yeux, nez, gorge, oreilles.

Ave de la Cathédrale, RIMOUSKI

Dr A. GAGNE

EX-INTERNE DE L'HOPITAL

LAVAL, QUEBEC.

Bureau chez HENRI LEBRUN

Épicier.

Rue St-Germain, RIMOUSKI.

Téléphone Bureau: 296 c.

Résidence 23.

Boîte postale 467.

AD. VIGNOLA

FERBLANTIER-COUVREUR

Spécialité :-Réparations

Ave de l'évêché, RIMOUSKI.

COURRIER DE MONT-JOLI

Les activités de nos cercles, A l'Avant-Garde. L'Avant-Garde a eu ces jours derniers un de ses plus intéressantes réunions.

Le 23 novembre dernier tous ses membres se réunissaient pour organiser les équipes de gourd.

Voici ces équipes: Voltigeurs: Claude Ross, But, Wilbrod Ross, Défense. A. Desrosiers, défense. Lorenzo Sirois, Aile Gauche, J. B. Michaud, Aile Droite, G. Coulombe, Centre, Gédéon Coulombe, Subs. Amicette Rosse, Su. Gaston Coulombe, Capitaine.

Le Soleil: Charles A. Martin, But, Henri Hudon et Seraphin Hudon, Défenses. Paul E. Sirois, défense. Maurice Bélanger, Aile G. Georges H. Sirois, Aile D. Jean C. Lévesque, Centre. D. Jean C. Lévesque, Centre. D. Jean C. Lévesque, Centre. D. Jean C. Lévesque, Centre.

Canadien. E. Bourdeau, But, Hermann Bourdeau et Léonard Gendron "Jules défenses. Roger Fournier, Aile G. Antonio Lévesque, Aile D. Bertrand Lévesque, Centre. Léonard Gendron "F" et Adalbert Beaulieu, Subs. Hermann Bourdeau Capitaine.

Voici les noms des nouveaux membres qui furent nommés à la dernière réunion: Roger Fournier, Aime Desrosiers, Gédéon Coulombe, Anriest Ross, Seraphin Hudon, Georges H. Sirois, Jean-Claude Lévesque, Léopold Normand Epiphane Bourdeau, Adalbert Beaulieu, Ferdinand Lévesque, André Albert St-Gelais, Fernand Belisle, Charles Henri Beaulieu, Aimé Martin.

Les principaux travaux de cette réunion furent faits par: Wilbrod Ross, Serments de Nacresse, Petite pièce très comique. Rosaire Bélanger: Janson à la conquête de la loison d'or. Charles Auguste Martin, Récitation Dernier coup de dé.

Les travaux de la prochaine réunion seront faits par Jean Léon Orchard, Jean Bech, Michaud, et Roch Bourgoin.

Euchre. Mardi le vingt de ce mois a été donné un grand euchre par les dames de l'ouvrage au profit de nos pauvres.

Il y eut de nombreux joueurs de cartes qui furent tous satisfaits de leur soirée.

Il y eut aussi de nombreux prix donnés par les amateurs de cartes du Mont-Joli.

Nous les remercions chaleureusement d'être venus en foule prêter leur concours pour assister nos pauvres.

Mariage. Mercredi dernier a été béni le mariage de M. Gérard Simard et de Mlle Antoinette Thibault.

M. Simard est le fils de M. Duvalle Simard de Mont-Joli, Mlle Thibault est la fille de M. Damase Thibault aussi de Mont-Joli.

Qu'ils soient heureux. Mme A. C. Bélanger de Mont-Joli et sa jeune fille Béatrice, toutes deux à Montréal en promenade la semaine dernière.

Mme Alphonse Lamontagne de Mont-Joli est allée à la profession de l'une de ses filles à Montréal chez les sœurs de la Providence.

M. Léopold Lamontagne professeur au Séminaire de Rimouski en promenade chez ses parents au cours de la semaine dernière.

Mlle Simone Perreault de Mont-Joli est allée à Montréal la semaine dernière.

Mlle Bernadette Lévesque de Mont-Joli est de passage aux Etats-Unis pour quelque temps.

Mlle Rose et Béatrice Cloutier étaient de passage à Québec au cours de la semaine dernière.

M. Albert Lajoie de Ste-Flavie s'est parti en affaires à Montréal depuis quelque temps.

Isle-Verte

Va et vient.

M. et Mme Jules Lizotte de St-Eloi étaient de passage à l'Isle-Verte, au commencement de la semaine.

M. Napoléon Rioux, de St-Jean de Dieu chez M. le Dr Drapau dernièrement.

M. Ls-Cyrille Rioux, du Madawaska est en visite dans sa famille.

Mariage. Mardi, le 27 octobre à 8 1/2 heures fut béni le mariage de Mlle Jeanne Malenfant, fille de M. et Mme Ernest Malenfant, avec M. Charles-Eugène Veilleux, fils de M. et Mme Eugène Veilleux de Rivière-du-Loup.

M. Eugène Veilleux servait de témoin à son fils et M. Ernest Malenfant accompagnait sa fille.

M. l'abbé Joseph Lévesque professeur au Séminaire de Rimouski et cousin du marié bénit le mariage.

Nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Euchre. Lundi soir, le 26 novembre, une grande foule se réunissait à la salle paroissiale pour le euchre organisé par les Dames de la Ste-Famille, sous le distingué patronage de Mgr J.-A. Verreault au profit des œuvres paroissiales.

De nombreux et riches objets furent vendus et d'autres donnés en prix aux gagnants. Des prix venant même de Montréal: Mlle Tremblay employée chez Granger, plat à bonbons, Mlle Lafontaine sténographe dans un bureau local, un cadre; Mlle Choquette, secrétaire du gérant des grandes annonces à la Presse, un abat-jour; La Maison Beau-champ, bijouterie une épinglette, Mlle Paradis un encrier et Mlle M. Paradis, de Riv.-du-Loup un porte-bijoux.

Le set à thé mis en raffa fut gagné par M. Zéphirin Marquis et le joli tapis par Mlle Isabelle Morin.

Les Dames de la Ste-Famille désirent remercier sincèrement tous les généreux donateurs à l'occasion de ce euchre et tous ceux qui ont su les encourager par leur assistance à la salle.

A tous un cordial merci!

N.-D du Sacré-Cœur

Naissance. Le 26 novembre à M. et Mme Roland Rioux, née Marie-Ange Slater une fille baptisée Marie-Rolande. Parrain et marraine: Emilio Duchesne et Gertrude Rousseau.

Décès. Le 9 novembre s'éteignait Mme Pierre Lavoie née Caroline Tremblay à l'âge de 86 ans. Ses funérailles ont eu lieu lundi le 12 à 9 heures au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

M. le Curé fit la levée du corps et l'abbé Laurent Lavoie, vicaire à St-Arsène, petit-fils de la défunte chanta le service. Il était assisté de MM. les abbés Dechamplain et Lebel comme diacre et sous-diacre. Des messes basses furent dites aux autels latéraux par MM. les abbés Tremblay et J. B. Gauvin. Au choeur l'abbé P. C. Saindon et M. le curé d'Auteuil.

La croix était portée par M. Omer Lavoie. Le corps était porté par MM. Robert Lavoie, Léopold Lafresnaye, Paul-Emile Lavoie et Charles Lavoie, ses petits-fils. Les coins du drap par Mmes Hormidas Langis, Alfred Ouellet, Irène Rousseau et Albert Gagnon ses petites filles.

A l'orgue, on remarquait outre la chorale du Sacré-Cœur, MM. les abbés Roy et Lévesque, MM. Louis et Léopold Lafresnaye de Riv.-du-Loup.

Le 19 novembre avait lieu le service et la sépulture de M. Louis Canuel fils de Joseph et de M.-A. Francoeur, décédé le 16 à l'âge de 25 ans. M. l'abbé A. Bélanger, aumônier des Srs Servantes de Jésus-Marie de Nazareth fit la levée du corps et M. le curé d'Auteuil curé de la paroisse chanta le service.

Le corps était porté par ses frères, MM. Ernest, Siméon, Antoine et J. Alfred Canuel. Les coins du drap par MM. Noël Francoeur, Hector Lepage, Emilio Duchesne et M. Gagnon. Conduisaient le deuil, M. et Mme Joseph Dubé, Mmes Ernest et Siméon Canuel, Mme Ve Louis Francoeur, Mlle Régina Francoeur de Rimouski, M. François Guérette et M. et Mme Herménégilde Guérette, Bie. M. et Mme Adélaïde Lepage, M. Zénon Guérette, Mme J. B. Gosselin, M. Napoléon Michaud, M. Léopold Michaud, M. et Mme Oscar Morissette, M. Achille Chouinard, Mme Alexandre Côté et Mlle Christiane Côté.

Aux familles éprouvées, nous offrons nos sincères sympathies.

Va et vient. M. le curé est allé à Rimouski assister à la Conférence de l'Amicale au Séminaire par l'honorable Ernest Lapointe.

Mlle Maria Bélanger fait un séjour à Montréal chez sa tante Mme Joseph Girard.

Un groupe d'hommes sont allés suivre les exercices de la re-

Tél. Bureau 374-2 Résidence 374-3

HENRI A. MARTIN

COMPTABLE - VERIFICATEUR

SYNDIC-LICENCE. Liquidateur de faillites.

Compromis entre débiteurs et créanciers.

SPECIALITE: Vérification Municipale, Scolaire et Commerciale.

Vérification des livres de la ville de Rimouski.

Collections et Assurances de toutes sortes. - Préparation rapport Impôt sur le Revenu.

Pour un service prompt, adressez-vous à:

HENRI-A MARTIN

Edifice Banque Provinciale

Ave de l'Évêché, RIMOUSKI.

traite fermée à Mont-Joli.

Mlle Rosa Boucher de St-Pascal chez MM. Joseph Parent et Edmond Pineau.

M. et Mme Charles Rouleau et leur fillelette Rolande de Sayabec chez M. J.-B. Rouleau.

Mlle Fleur Ange Rousseau de Rimouski chez M. A. H. Parent.

Dimanche le 18 novembre, le Rév. Père Beaudoin de la maison des Retraites fermées de Mont-Joli était en notre paroisse dans le but de recruter des membres pour des retraites d'hommes mariés et de jeunes gens. Il donna une instruction aux vœux et exposa avec chaleur et conviction l'importance et la nécessité des retraites fermées.

M. l'Inspecteur Lavoie a fait la visite de nos classes la semaine dernière.

Petite Madeleine

Va et vient. Mlle Hénédine Gaumont est revenue d'un séjour de deux mois chez ses parents à Montréal.

Mme Philipps ainsi que son fils Hervé sont allés à Grande-Vallée.

Mlle Yvonne Fournier est allée en promenade à Grande Vallée récemment.

Mme Ve François Sasseville ainsi que Mlle I. Carbray en visite chez M. Jos. Caron de Petite Madeleine.

M. et Mme Arthur Bond ainsi que Mlle Rosa Bond et Gabriel Bond, sont allés en promenade chez leurs parents à Cap des Rosiers.

M. Alexis Caron fils est revenu de l'Hôpital de Gaspé après un séjour d'un mois. Maintenant il est en bonne voie de guérison.

Mlle Thérèse Roy instce de l'école No 1 est allée rendre visite à ses parents à Cap-Chat samedi dernier.

Mlle Maria Gagnon est allée en promenade à Ste-Anne des Monts.

Mlle Hénédine Gaumont est allée en promenade chez ses parents à Riv.-au-Renard.

M. Elzéar Roy assistant au phare est retourné chez lui dans sa famille à Cap-Chat.

Décès. M. et Mme Arthur Campion ont eu la douleur de perdre leur fillelette Alexandra, âgée de 4 ans.

M. Jos. Fournier est malade depuis quinze jours; il est maintenant en bonne voie de guérison.

M. Philippe Bernatchez est allé travailler au chantier du Mont-Louis.

Mlle Jeannette Campion est venue visiter ses parents à Petite Madeleine ces jours derniers.

St-Eugène de Ladrière

A été baptisé Gilles Germain enfant de Ernest Fortin. Parrain et marraine M. et Mme Zénon Cloutier, oncle et tante de l'enfant.

Mlle Ida Dastous de St-Eugène à Saint Valérien pour un mois en promenade chez des parents et des amis.

Etaient de passage à Saint-Eugène ces jours passés, M. et Mme Arthur Jean de St-Fabien chez leur beau-père, M. Joseph Dastous. Aussi de passage Mme Omer Blais son fils Paul et sa fille Eliane de St-Valérien chez son oncle Alphonse Berger.

M. et Mme Zénon Cloutier nous ont laissés pour aller demeurer à St-Fabien.

Mme Ve Vital Roy et sa fille Marie-Ange passent l'hiver ici à St-Eugène avec leur fille Mlle Corinne Roy instce du village.

M. Joseph Berger d'ici passe une couple de mois à Biencourt chez son frère M. l'abbé L. P. Berger.

St-Michel du Squateck

Naissances. Le 1er novembre Marie-Thérèse Ghislaine enfant de Jos. A. Viel et de Alida Dumont. Parrain et marraine M. et Mme Roland Robitaille "Lina Viel".

Le 17 novembre Marie Normande Florette enfant de M. Apollinaire Ouellet et de An-

LE CANADIEN NATIONAL

Une entreprise grandiose

SUITE ET FIN

En 1846, la Ligne du Champlain et Saint Lawrence était encore unique en Canada alors que l'Angleterre possédait un réseau ferroviaire de 2,800 milles de long et les Etats-Unis un réseau de 3,000 milles. Le Montreal and Lachine, dont la construction commença en 1846 fut terminée en 1847, fut le second de nos chemins de fer. Ses huit milles de rails remplacèrent l'ancienne route de diligence qui menait aux rapides de Lachine. Cinq ans plus tard le Lake Saint Louis and Province Railroad fut construit de Caughnawaga jusqu'à la frontière américaine où il fit le raccordement avec les voies américaines. Il ouvrait ainsi une route directe entre Montréal et Caughnawaga. Cette compagnie prit ensuite le nom de Montreal and New York Railroad. Elle avait pour but de concurrencer le Champlain et St. Lawrence Railroad, mais elle ne remonta pas le succès attendu et finit par être absorbée par sa rivale.

Le Champlain et Saint Lawrence fut absorbé à son tour par le Grand Tronc de sorte que ce dernier ayant été fusionné récemment avec le réseau national on pourrait présumer que le Chemin de fer National du Canada, aujourd'hui le plus important réseau du Dominion, en fut aussi le premier.

Le milieu d'usée dernier marque une grande époque dans les annales ferroviaires du Canada. Elle s'ouvre par la construction du Grand Tronc ou du moins une partie de ce grand réseau. La Compagnie avait obtenu sa charte en 1847, mais jusqu'en 1835 elle ne fut qu'un nom. Après 1830 nous la voyons agir. En 1854, sa ligne Québec-Richmond est ouverte au trafic; puis viennent les lignes Montréal-Brockville et Lévis-Saint Thomas, P. Q., en 1855. La route de l'Ouest est terminée jusqu'à London en 1858. L'année 1859 voit l'achèvement du Pont Victoria et l'année 1860 la continuation de la voie jusqu'à la Rivière du Loup où la construction s'arrête momentanément. Le Grand Tronc possédait alors 872 milles de voie ferrée au Canada sur un total de 1880 milles.

Dans les Provinces Maritimes aucune voie ferrée ne fut construite avant 1847 si nous exceptons une ligne de tramways à vapeur qui desservait les mines de charbon d'Albion jusqu'à la mer. En 1858 fut terminée la ligne Halifax-Truro; cette ligne fut continuée en 1867 jusqu'à Pictou Landing. Sept ans auparavant avait été construite la ligne Saint-Jean-Shédiac.

A cette époque la ligne de Truro à l'ouest avait été arpentée, mais aucuns travaux n'avaient été entrepris en 1867 alors que la construction de ce chemin de fer devant l'une des conditions de l'entrée des Provinces Maritimes dans la Confédération des Provinces Canadiennes. Le gouvernement s'en chargea et en 1876 la route Truro-Rivière du Loup fut ouverte au trafic. Plus tard le gouvernement acheta les autres chemins de fer dans les Provinces Maritimes. Ce fut l'origine de l'Intercolonial, un autre des réseaux amalgamés dans le réseau national.

A l'ouest des Provinces Maritimes le Grand Tronc continuait de s'étendre, surtout en Ontario. Il poussa jusqu'à Chicago et en 1882 acheta le Great Western Railway. C'est ainsi qu'il établit des communications ferroviaires avec le plus grand centre de trafic du continent.

Prévoyant le grand essor de l'Ouest, le Grand Tronc conçut aussi le projet d'une ligne transcontinentale qui passerait par le nord de Québec et d'Ontario, touchait Winnipeg, traversait les fertiles plaines de l'Ouest et la chaîne des Rocheuses à la passe de la Tête-Jaune, et faisait de Prince Rupert, sur la côte du Pacifique, son terminus. En 1903, le Grand Tronc Pacifique, compagnie subsidiaire du Grand Tronc qui en contrôlait presque toutes les actions, et l'Etat canadien, décidèrent de coopérer à la construction de ce nouveau transcontinental, divisé en deux sections: la section de l'Ouest, connue sous le nom de Grand Tronc Pacifique, s'étendait de Winnipeg à Prince Rupert, soit une distance de 1775 milles; la section de l'Est s'étendait de Winnipeg à Moncton soit une distance de 1804 milles. Cette dernière fut construite par le Gouvernement sous la surveillance des Commissaires du Transcontinental et louée au Grand Tronc pour une période de 50 ans.

En 1914, à la veille de la Guerre, le Grand Tronc et le Grand Tronc Pacifique administraient ensemble un réseau de 7,500 milles, des navires sur le Pacifique, des grands éleveurs à grain dans les ports de s Grands Lacs et une chaîne de grands hôtels.

Pour assister à la naissance du Canadien Nord et compléter ainsi la chaîne des réseaux qui constituent aujourd'hui le Chemin de fer national du Canada il nous faut maintenant retourner à l'année 1895.

La course sur l'Ouest était commencée. La fertilité du sol vierge de la Prairie, les concessions de terres gratuites aux colons, attiraient les immigrants des quatre coins du monde. Les villes surgissaient de terre comme des champignons. La prospérité était générale. Comme il fallait s'y attendre les nouveaux venus commencèrent à réclamer des chemins de fer. C'est alors que deux hommes entreprenants, Mackenzie et Mann, impressionnés par la prospérité des nouvelles provinces, conçurent le projet hardi de les doter d'un autre réseau ferroviaire. Ils commencèrent par acheter la charte de la Lake Manitoba and Canal Company et construisirent un chemin de fer de 100 milles de long qui ne menait nulle part en particulier. Vingt ans après Mackenzie et Mann étaient à la tête du Canadien Nord, un réseau de plus de 10,000 milles desservant sept des neuf provinces de la Confédération.

Pour arriver à leurs fins ils avaient accompli presque l'impossible. Ces deux hommes resteront comme l'exemple de ce que peut l'idée fixe servie par l'audace et la ténacité.

La guerre mit fin à cette fébrile activité ferroviaire et, en chambardant le trafic, créa une situation intenable pour quelques réseaux. C'est alors que l'Etat canadien pour empêcher que ne se perde le fruit de tant d'efforts et pour conserver au pays un système de transport indispensable à sa vie économique et à son progrès, dut prendre la direction du Grand Nord d'abord, du Grand Tronc ensuite.

En 1922 la direction de tous les chemins de fer canadiens étagés, comprenant cinq grands réseaux, lesquels englobaient une centaine de petits chemins de fer, fut confiée à sir Henry Thornton, ingénieur américain. Celui-ci opéra la fusion effective des réseaux, opéra de grandes réformes et avec des troncçons de chemins de fer épars s'efforça de composer un tout homogène. En dix ans il mit sur pied une formidable organisation.

Padoue

Le lin.... Mardi dernier avait lieu chez MM. Joseph Pinault et Joseph Hammond, une corvée pour échoir du lin. Voilà donc une ancienne coutume qui nous revient. Après l'échoir le reste encore beaucoup à faire. Ceci nous rappelle le souvenir de nos mères et grand-mères qui faisaient de si beaux ouvrages avec le lin. Continuons donc cette belle tradition avec enthousiasme.

Va et vient. Mlle Elzette Fournier est allée suivre un cours de Garde-malade à Riv.-du-Loup.

M. Horace Theriault est de retour dans sa famille après plusieurs mois passés au Nord.

M. Edouard Lebrun et M. Antoine Parent sont arrivés cette semaine.

Mme Ernest Larue de St-Octave était en promenade ici la semaine dernière.

St-Ulric

Mlle Germaine Mercier est revenue dans sa famille, après un séjour de quelques mois chez son frère à Montréal.

Mlle Antoinette Roy de Québec est actuellement en promenade chez son oncle M. Aurélius Parent.

Naissance: Le 26 nov. était baptisée Marie Jeannine Lucette enfant de Adrien Lapointe et de Yvonne Arsenault. Parrain et marraine, M. et Mme Emile Pelletier, "Laurenne Ross".

nette Lebel, Parrain et marraine M. et Mme Luc Ouellet grands-parents de l'enfant.

Le 22 novembre Marie-Ange Félicienne enfant de Félix Michaud et de Madeleine Bourgoin. Parrain et marraine M. et Mme Philippe Michaud Marie Ouellet, oncle et tante de l'enfant.

Réputation fondée sur la QUALITÉ!

La réputation des cigarettes Winchester est fondée sur la qualité—



- tabac de la meilleure qualité
- mélange de qualité qui est le fruit de plusieurs années d'expérience
- degré suprême de qualité dans la fabrication
- pour tous ceux qui préfèrent une

CIGARETTE DE QUALITÉ!

CIGARETTES
Winchester

D'un Mélange Parfait!

Qualité garantie sans restriction par
Imperial Tobacco Company of Canada, Limited

L'Echo du Bas St-Laurent

Journal voué exclusivement à la défense des intérêts religieux, moraux et économiques de la région du Bas St-Laurent.

Publié à Rimouski par l'Imprimerie Générale Ltée, rue St-Germain.

PARAISANT CHAQUE VENDREDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

CANADA \$1.00 — ETATS-UNIS \$1.50

Tiroir postal 120.

FORMULE D'ABONNEMENT.

L'ECHO DU BAS ST-LAURENT
RIMOUSKI, P. Q.

Veuillez donc inscrire mon nom sur vos listes d'abonnés pour la période suivante:

Du au

J'inclus la somme de/100 (\$.....)

(Nom)

(Adresse)

COURRIER DU BIC

Décès et sépulture de Mme Raoul Michaud.

Jeu de dernière, s'éteignait, après plusieurs mois de maladie soufferte avec résignation, Mme Anna Turcotte, épouse de M. Raoul Michaud à l'âge de 31 ans.

Elle laisse pour déplorer sa perte son époux, M. Raoul Michaud et deux jeunes filles, Annette et Monique âgées respectivement de 6 et 4 ans; son père et sa mère, M. et Mme Ern. Turcotte, deux frères Ernest et Wilfrid et deux sœurs Marie (Mme Louis Fournier de St-Fabien) et Rose (Mme Xavier Longchamp de St-Valérien) et deux belles-sœurs, Adrienne Boulanger, et M.-Alain Caron un beau-frère et une belle-sœur M. et Mme Jean Roy et plusieurs parents du côté de M. Michaud demeurant aux États-Unis.

Sa santé laissait à désirer depuis longtemps et c'est au cours de l'été dernier qu'elle s'aggrava et laissa entrevoir une fin prochaine. Elle est morte comme elle a vécu, c'est-à-dire avec résignation et dans un grand calme envisageant l'éternité et le Grand Juge avec cette foi et cette espérance qui du coup, peuvent acheter le ciel où, sans aucun doute, elle jouit déjà du bonheur sans fin qui est le couronnement d'une vie exemplaire et méritoire.

Ses funérailles ont eu lieu lundi le 26 nov. au milieu d'un grand concours de parents et d'amis qui escortèrent la dépouille mortelle de la maison mortuaire à l'église paroissiale et de là au cimetière.

La levée du corps a été faite par M. le Curé B. Beaulieu qui chanta ensuite le service. La bannière de Ste-Anne était portée par MM. G. Roy et Irénée Parent et les cordons par Mesdames Ph. Michaud et Ed. Theriault. Les porteurs étaient MM. Ernest et Wilfrid Turcotte, Jean Roy et Louis Fournier. Les dames d'honneur de la Société des Dames de Ste-Anne laquelle appartenait la défunte étaient: Meses Ve Isaac Chénard, Armand Fournier, Pierre Roy et Xavier Blais.

La croix était portée par M. Théophile Michaud, M. Alphonse Chénard avait la direction des funérailles.

A cette famille en deuil, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Service anniversaire.

Mardi matin à 8 heures a eu lieu en notre église le service anniversaire de Dame Odile Caron épouse de feu Pierre Grenier. Plusieurs parents et amis assistaient.

Notes sociales

M. Xavier Belzile de Trois-Pistoles et ses deux fils Régis et Viator étaient à Bic lundi pour assister aux funérailles de Mme Raoul Michaud.

M. Wilfrid Caron de Val-Brillant était de passage à Bic vendredi dernier chez M. Ernest Turcotte.

M. Napoléon Rioux de St-Fabien a passé quelques jours ici par affaires.

Mme Horace Brillant de Rimouski en visite chez des parents et amis.

Mlle Marie-Luce Turcotte est invitée de Mme Xavier Belzile de Trois-Pistoles au retour, elle assistera aux funérailles de M. Samuel Belzile de St-Fabien.

M. et Mme Augustin Berger et M. et Mme Ernest Fournier étaient à Bic lundi pour le service de Mme Raoul Michaud.

M. le curé B. Beaulieu et M. le vicaire Luc Deschênes ont assisté mercredi matin au service de feu Samuel Belzile de St-Fabien. Le défunt était l'oncle de notre vicaire.

M. Georges Guay et sa famille nous ont quittés ces jours derniers pour Bonnyville, Alberta, où ils résideront à l'avenir.

M. et Mme Arthur Dubé et Mlle Florence Côté étaient en visite dimanche chez M. Xavier Turcotte.

L'A. C. J. C.

Un mouvement qui se dessinait chez nous depuis quelque temps et dont les initiatives sont fort louables, vient enfin de se créer en notre paroisse par la formation d'un Cercle de l'Association catholique de la jeunesse Canadienne-française qui sera désigné sous le nom de Cercle de l'A.C.J.C. Ste-Cécile. Nos jeunes gens s'y sont inscrits nombreux et enthousiastes.

L'on sait que le programme de cette association est: Piété, étude, action, et le but est de faire de cette jeunesse, des citoyens modèles et éclairés qui pourront plus tard être des dirigeants habiles, avertis et intelligents de la société. Leur mouvement les place à la tête des principales organisations religieuses, sociales et patriotiques et ce domaine est bien et justement propre à leurs activités.

Cette fleur de la jeunesse, comme on l'appelle généralement aura un beau champ d'action chez nous où elle pourra déployer son zèle, ses talents, ses énergies et son dévouement dans une très large mesure.

Le bureau de direction se compose comme suit: Prés. M. Louis Chénard, fils Magl. Vice-Prés. M. Gérard Leclerc, Sec. M. Lorenzo Longchamp, Ass.-Sec. M. Gérard Casstas; 2ème Vice-Prés. M. Ls-Ph. Michaud, Conseillers, MM. Wenceslas Chénard, Jos. Emile Parent, Ph. Marquis et Léo Michaud, M. l'abbé Luc Deschênes est l'aumônier.

Sous l'impulsion et l'émulation de personnes instruites et cultivées le Cercle de l'A.C.J.C. Ste-Cécile, à qui nous souhaitons longue vie, connaîtra les succès et le progrès. A sa naissance, nous formons de suite le vœu sincère qu'il figure avant longtemps parmi les cercles les plus florissants de la région.

Retraites fermées.

Les deux retraites fermées que nous

annonçons la semaine dernière ont été un succès puisque 30 personnes mariées et 33 jeunes gens y ont pris part. Tous ces gens sont revenus de Mont-Joli des plus heureux et rayonnants de joie et chacun dit sa satisfaction et son bonheur. Beaucoup parmi eux se font des propagandistes en vue d'une autre retraite qui aura lieu en janvier prochain.

Au fil de la lune.

La guerre...

On a trouvé dans un poulailler de l'Ontario un oeuf sur lequel était écrit lisiblement: War, nov. 29th. guerre, 29 nov. Cet oeuf a sans doute été pondue par Hitler et il serait drôle de l'ouvrir pour voir quel explosif il contient... En tous cas, la poule qui l'a pondue est vraisemblablement prophète et révélatrice, si la chose doit se produire, bien entendu... et il faudrait, à l'avenir la surveiller. C'est mieux que la poule aux oeufs d'or. Attendons impatiemment le 29 nov. qui vivra vera.

Le 25 novembre.

Ste-Catherine a dû disposer encore cette année d'un bon lot de bonnets, car on dit que plusieurs jeunes filles avancent rapidement en âge dans les années de la crise... et un grand nombre d'elles voient leur carte perdre malheureusement de la valeur. Leur existence donc s'étire comme la bonne vieille tire, mais elle a peut-être le même goût, la même saveur et la même fraîcheur... Prenez-en note les vieux garçons.

Ste-Luce

Naissances. — M. et Mme Oliva Lavoie (Caroline Ouellet) ont le plaisir d'annoncer la naissance d'un fils baptisé sous les noms de Joseph Roland. Parrain: Augustin Lavoie. Marraine: Melina Gagnon.

M. et Mme Gabriel Ouellet (Rose-Alba Plourde) un fils baptisé sous les prénoms de Paul-Emile Roméo. Parrain: Paul-Emile Desrosiers. Marraine: Elise Ouellet.

Mariage. — Mercredi le 28 M. Louis Philippe Dionne fils de M. et Mme Herménégilde Dionne unissait sa destinée à Mlle Anita Perreault fille de M. et Mme Pierre Perreault de Ste-Flavie. Nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

Sympathies. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Samuel Belzile à St-Fabien frère de M. le Curé.

A M. le Curé nos profondes sympathies pour ce nouveau deuil qui le frappe en quelques mois d'intervalle.

Divers. — Mme Octave Dionne qui était retenue à l'hôtel Dieu du Précieux Sang pour une grave indisposition est de retour dans sa famille en bonne voie de convalescence.

M. et Mme Gérard Bouchard, Mlle M. Bouchard sont à St-Roch des Annonces, au chevet de leur père dangereusement malade.

Mme Alain de Rimouski en visite chez M. et Mme Philippe Gagné.

M. Willie Racine est de retour d'un voyage d'affaires à Québec.

MM. Willie Paquet, Pierre Roussel étaient de passage à Rimouski mardi.

M. et Mme Zénon Gagnon étaient en visite à St-Donat mercredi.

M. Heppell, Mlle M. Heppell étaient en visite chez des parents et amis.

Mlle Mercédès Ouellet de passage dans sa famille vendredi dernier.

M. l'abbé A. A. Dechamplain du Séminaire de Rimouski était au presbytère dimanche.

M. le chanoine M. Belzile, curé, M. le Vicaire étaient de passage à St-Fabien mercredi pour assister aux funérailles de M. Samuel Belzile.

St-Anaclet

En visite M. l'abbé A. St-Laurent curé de St-Godard était en visite ces jours derniers, chez son père M. Joseph St-Laurent.

M. et Mme W. Fournier de St-Valérien étaient en visite dans les familles MM. Joseph Fournier et A. Gagné.

M. J. M. Heppell est allé à Trois-Pistoles vendredi dernier.

Mme Epiphane Landry de St-Narcisse a passé quelques jours chez ses parents M. et Mme H. Poirier.

M. et Mme J. M. Heppell sont allés à Rimouski au cours de la semaine.

Mlle Desanges Bilodeau menagère au presbytère de St-Modeste était en visite chez son père M. Alp. Bilodeau.

Mlle Cécile Beaupré a passé quelques jours à Rimouski l'invitée de Mme Antonio Pineau.

MM. H. Bélanger et Alcide Bélanger sont de retour de Causapscal.

M. et Mme Zénon Gagnon de St-Donat étaient en visite lundi le 26, chez M. J. M. Heppell.

M. Léo Julien est allé à Sayabec la semaine dernière.

Mme E. Banville de Rimouski était en visite ces jours derniers chez M. Joseph S. Lavoie.

M. le curé a terminé sa visite pastorale.

M. l'inspecteur H. Lavoie a fait la visite des classes au cours de la semaine.

Mariage

Mercredi le 28, M. le Chanoine J. Perron, curé de la paroisse a béni le mariage de Mlle Rose Pineau fille de M. et Mme

Auguste Pineau décédés, à M. Conrad Gagnon de Rimouski.

Les nouveaux époux sont en

voyage de noces, nos vœux de bonheur les accompagnent.

Service anniversaire. Lundi le 26 a eu lieu le service anniversaire de Mlle Cécile Lévesque.

Carleton

Le 15, M. Jean Philippe Landry, fils de Pierre, unissait sa destinée à celle de Mlle Rita Essiembre, fille de Philippe. Les nouveaux mariés prirent le dîner chez M. Essiembre. Parmi les invités, on remarquait: M. et Mme Jacques Lambert de Maria, Mme Ben Lévesque et ses deux filles, Lucie et Béatrice, M. et Mme Charles Alain, M. Raoul Leblanc et plusieurs autres. L'heureux couple est allé faire un voyage à Ste-Angèle. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur.

Cette semaine, le docteur de l'Unité Sanitaire, M. Cantin accompagné de Mlle Emélia Martin, infirmière, visitait les écoles de notre paroisse.

M. Philibert Diotte nous a quitté pour aller travailler dans les chantiers.

Mlle Blanche Savoie, rendait visite à son amie Mlle Laure Barreault, mardi dernier.

M. André Lévesque est allé à St-Jean l'Évangéliste dimanche dernier.

La Sainte Catherine au Séminaire

Samedi dernier les élèves de Philosophie junior prenaient le congé spécial que la Sainte-Catherine apporte tous les ans.

Ce congé nous l'attendions depuis longtemps mais aujourd'hui il est déjà passé. C'est une journée inoubliable pour un philosophe et même pour tout le Séminaire. C'est une étape dans la vie collégiale. C'est pourquoi chaque année on s'efforce de le bien fêter.

La fête se passe dans notre petit salon improvisé pour la circonstance. C'est là que professeurs et élèves oubliant pour une journée la philosophie et les mathématiques ne pensent qu'à se divertir.

Cette fête réunit parmi nous nos anciens professeurs, nos anciens confrères et même quelques anciens de la ville daignent nous visiter. Cette présence parmi nous rend cette fête de famille encore plus imposante.

C'est un grand plaisir pour nous de revoir ainsi d'anciens maîtres et d'anciens élèves. Toutes les misères passées, tous les jours tristes et les heures moroses s'oublient ce jour là. Il n'est

plus de sombres souvenirs si toutefois quelqu'un ose se présenter, on s'empresse de dissiper dans un nuage de fumée, car ce jour-là, il est permis de griller à sa guise toutes les cigarettes que l'on veut: loin de nous cet inflexible "non licet".

On a bien raison de souhaiter ce jour sans pareil. Lorsqu'on est jeune on ne peut pas se faire une idée juste de toutes les beautés de cette fête intime. Il faut y passer pour en goûter tous les charmes.

C'est avec raison qu'on a dit qu'un philosophe qui a fêté la Sainte-Catherine peut chanter son "Nunc dimittis".

Les philosophes de cette année ne veulent pas passer pour ingrats, c'est pourquoi ils remercient tous ceux qui les ont gratifiés de leurs largesses — et ils sont nombreux — et aussi ceux qui ont bien voulu égayer leur fête — nous pensons à M. Régis Lavoie à M. Lévesque et à tous les autres — et la rendre ainsi à jamais inoubliable.

Philippe SAINT-LAURENT

SUR LA COTE D'AZUR — Germaine, votre père est millionnaire, vous êtes sa fille unique... et vous doutez de mon amour?

Cercle Madeleine

Mardi le 4 décembre, à 8 hrs p.m. à l'Hôtel de Ville il y aura réunion du Cercle Madeleine.

Il y aura causerie, fiches du mois etc... Toutes les Dames et Demoiselles qui nous ont tous jours honorées de leur présence, sont priées de se rendre à cette réunion afin de prêter leur concours et de faire leur quoteparl, pour les préparatifs de l'arbre de Noël, devant être présenté aux Dames de l'Ouvroir.

COMMUNIQUE.

HEURE CATHOLIQUE

La causerie religieuse à l'heure catholique du 2 décembre, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, archevêque-Coadjuteur, sera donnée par Mgr LePailleur, curé de la Nativité d'Hochejaga. Il ex-

Aux Ursulines

Exposition d'Histoire Naturelle du 29 novembre au 5 déc.

Les membres du Cercle des Jeunes Naturalistes, Marie de l'Incarnation, invitent cordialement leurs parents et amis à se rendre au Monastère pour visiter leurs collections de botanique, d'entomologie, de minéralogie, d'ornithologie, etc.

Les Messieurs du Clergé, les membres des Communautés religieuses sont respectueusement invités. Les parloirs seront ouverts de 8 heures a.m. à 4 h. p.m.

posera la parabole du Figuier stérile.

Cette causerie commence à 6h. précises. A 6h.20 récital d'orgue par M. Arthur Letondal organiste de la cathédrale de Montréal. A 6h.45 causerie par la Rév. Sœur Ste-Marie-Odile de la Congrégation de Notre-Dame sur les missions de sa communauté.

MAGASINS E. M. STORES

LEOPOLD FILLION, Prop.

Rue St-Germain - TEL. 260 - RIMOUSKI.

Lisez ce message très important

La liste que nous vous présentons se passe de commentaires.

Mes prix sont ridiculement TRES BAS

SAISISSEZ L'OCCASION POUR VOUS RENDRE FAIRE VOS ACHATS

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT

Sucre granulé 10 lbs pour 55c.	Fèves blanches Première qualité 10 livres pour 35c.	Graisse MARQUE DOMESTIC Chaudière de 20 lbs \$2.10	BEURRE DE CHOIX la livre 20c.
Tomates LA BOITE 8c.	Oignons rouges 10 lbs pour 35c.	Corn Flakes 3 BOITES POUR 21c.	Poudre à pate, pure Boite de 1 livre avec cadeau gratuit, soit un beurrier, un pot à lait ou un sucrier, La Boite .35
SAVON BARSALOU 10 BARRES POUR .33c	Attention Un joli cahier pour écolier sera donné GRATIS avec l'achat de 1 bte de CAFE MAURICE..... 45c. 1 bte CORN STARCH Moderne.. 12c. pour 49c. 57c.		SAVON PALMOLIVE .5c COCOANUT 1 livre .16
Biscuits au chocolat 2 livres pour 25c.	Raisins Sun Maid Le paquet 15c.	Peanuts [Pistaches] 3 livres pour 25c.	Cire à plancher Spécial à 39c.
Ovaltine 9 onces 67c.	SIROP LAMBERT Jamais vu à ce prix 25c.	POUDRE MARCEAU VALEUR 20c. 2 BOITES POUR 25c.	TIRE 2 LIVRES 25c.
THE Orange Pekoe Valeur 75c. pour 55c.	BISCUITS A LA VANILLE ET ASSORTIS 9c.	POIS VERTS TRES BON 10c.	BLE D'INDE DE CHOIX 10c.
		BEANS CLARK'S VALEUR 10c. POUR 7c.	

Nous avons une quantité d'autres items que l'espace ne nous permet pas d'énumérer. Une visite vous convaincra. Ces prix sont pour du comptant seulement.

Attention spéciale aux commandes par téléphone. — Livraison à domicile.

VIEILLES CHRONIQUES

NAUFRAGES A RIMOUSKI
IL Y A UN SIECLE

Le 3 décembre 1832, quatre gros vaisseaux, avec chargement complet pour l'Angleterre, furent saisis par la glace vis-à-vis de Rimouski, par une de nos froides nuits d'automne. La barque Mary Ann and Jane, le navire Mountaner, le brig James Lungton et la barque Emerald: de ces quatre vaisseaux, un seul le Mary Ann and Jane, put se dégager de la glace, et arriver à bon port dans le mois de février suivant. Le navire Mountaner fit côte au Cap-Chat et fut complètement perdu. Le brig James Lungton alla se briser sur la Pointe-au-Père, et la barque Emerald, après avoir été entraînée jusqu'à Tartigou, remonta s'échouer à Ste-Flavie, vis-à-vis de l'endroit où est aujourd'hui l'église.

Trois des marins de cette dernière barque voulant échapper à une mort certaine, débarquèrent sur les glaces pour atteindre le rivage de Sandy Bay. Mais malheureusement, comme ils étaient sur le point de mettre le pied sur la rive tant désirée, le vent s'éleva et sépara la glace du rivage; ils essayèrent, mais en vain, de regagner le vaisseau. Il fallut donc se résigner et attendre une mort des plus affreuses et des plus cruelles. Ces trois pauvres malheureux passèrent ainsi six jours et six nuits sur la banquise, entraînés par les vents, jusqu'au Cap-Chat. Le soir de la cinquième journée, le vent d'est s'étant pris à souffler avec violence, ils remontèrent jusqu'au Bic où ils furent sauvés le lendemain, ayant chacun les mains et les pieds gelés.

En juin 1837, la barque United Kingdom, en chargement à Rimouski, fut jetée à la côte par un fort vent du nord-est, et mise à flot quelques semaines plus tard; elle n'avait éprouvé que peu de dommages.

En octobre 1840, un autre vaisseau, ayant nom Prince Georges, en chargement aussi à Rimouski, fut jeté à terre par une tempête du nord-est. Il fut relevé et mis en hivernement au Ruisseau à la Loutre (Ste-Luce), d'où il repartit le printemps suivant pour l'Europe. Dans cette même tempête, un autre navire, le British Merchant, vint s'échouer près du

Prince Georges, et devint la proie des flammes dans l'espace de deux heures, deux jours après son naufrage.

En novembre 1853, le navire J.-K.-L., engagé dans la glace depuis plusieurs heures, fut attérré en dedans de l'île St-Barnabé, après avoir été abandonné de son équipage. Il y hiverna et fut relevé le printemps suivant.

Dans la nuit du 1er novembre 1870, par une furieuse tempête, le navire Elstrick, en chargement à Rimouski, fut jeté sur l'île St-Barnabé, du côté nord et se perdit complètement.

Baie des Sables

Mardi le 27 nos acéistes donnaient leur euche annuel, sous le patronage de M. le Curé Jean. Leur soirée qui était au profit de leur Cercle, fut un véritable succès. Il y avait salle comble: les uns attirés sans doute par leur jeu favori, les autres pour recevoir leur diplôme des Cours à Domicile, d'autres enfin pour goûter une comédie: le "Fiancé distrit", interprétée par deux de nos acéistes: Adolphe Arsenaux, chef de gare et Laurentin Bélanger, agronome qui réussirent à merveille. La récolte des objets dépassa même nos espérances; une partie fut distribuée aux vainqueurs l'autre vendue à l'enchère. Nous désirons remercier sincèrement tous les généreux donateurs et tous ceux qui nous ont encouragés par leur assistance.

St-Martin a certainement oublié cette année de nous envoyer ses beaux jours; au temps de sa fête nous étions sous les affres de l'hiver. Cette année tout l'honneur revient à Ste-Catherine de nous avoir donné un avant-goût des délices de l'été. Il a fallu sortir de nouveau la charrue qui a tracé encore de nombreux sillons qui avanceront nos semailles.

Les travaux de notre quai sont maintenant terminés. Nos hommes ont quitté le chantier peu à peu et ces jours-ci les constructeurs emportaient les dernières pièces de leur matériel. Nous avons donc un beau quai et c'est dommage que la saison maritime soit terminée. Il nous faudra attendre au printemps pour jouir de son utilité et nous aurons l'occasion de vous faire prendre connaissance des activités.

Nous apprenons avec regret que M. Aldéric Brochu des Boutes est à l'hôpital de Rimouski. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Lundi le 26 à 7 heures et demi avait lieu le service annuel pour les membres de la Société de la Croix.

Pour toutes constructions et réparations générales.

Bois, Peinture, Ciment, etc.

S'adresser à

C. A. COLLIN

CONTRACTEUR

Rue St-Germain Ouest

RIMOUSKI.

PRENEZ AVANTAGE DES

Excellents services DE LA MAISON Gerald Martineau

Clavigraphes "Remington"



Vous ne commetrez pas d'erreur si vous choisissez le "REMINGTON" car il est reconnu dans le monde entier pour sa merveilleuse construction et sa rapidité. C'est le clavier le plus pratique sous tous rapports.

Il nous reste encore quelques machines
REMINGTON Junior
que nous vendons aux conditions de
\$48.00
\$4.00 comptant et
\$4.00 par mois.

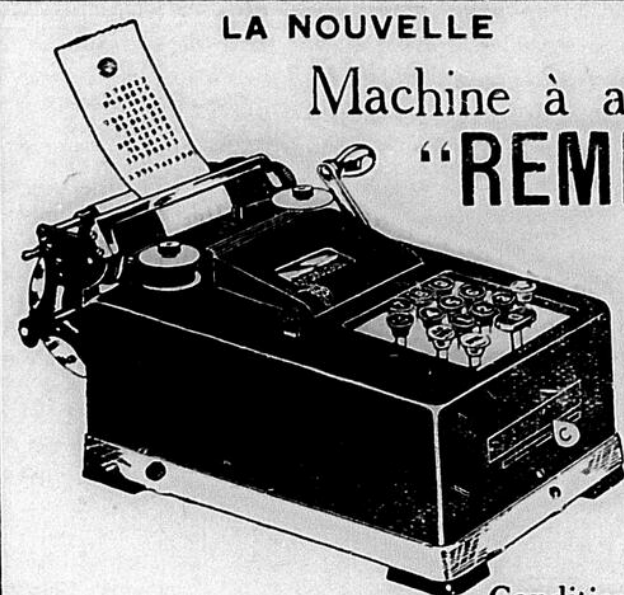
REPARATION de CLAVIGRAPHES

Nous nous occupons de réparations de clavier de toutes sortes tel que: REMINGTON, UNDERWOOD, ROYAL, L. C. SMITH, TTC. Nous sommes en position de vous donner le meilleur service en ville.

Lorsqu'il s'agit de l'achat, de la location ou de la réparation de clavier, du choix d'une machine à additionner ou à calculer, d'un dictaphone, allez directement à la maison GERALD MARTINEAU qui a été surnommée à juste titre "La Maison du Service". Vous serez certainement entièrement satisfait.

LA NOUVELLE

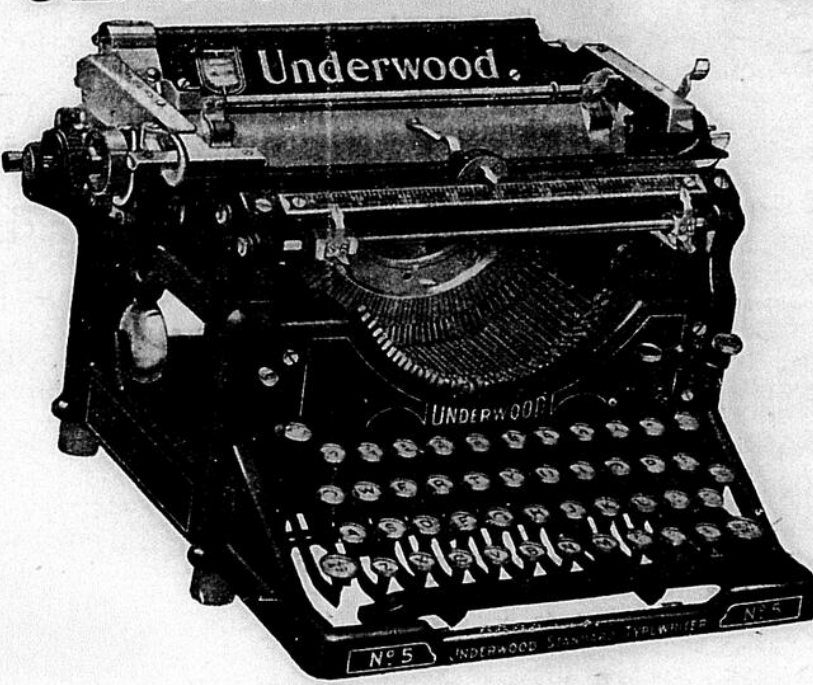
Machine à additionner "REMINGTON"



Cette machine additionne, multiplie, et ne pèse que 11 livres. C'est la machine pratique pour les marchands, secrétaires de municipalité, beurriers, comptables et les bureaux d'affaires en général.

Conditions faciles de paiement

CLAVIGRAPHES "UNDERWOOD"



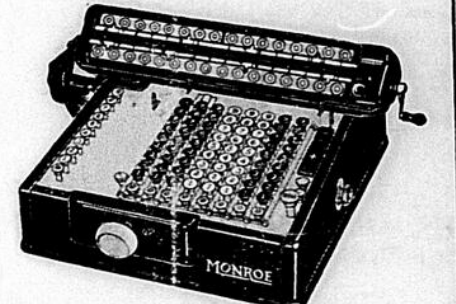
Nous sommes en position de vous fournir des clavier UNDERWOOD reconstruits comme des machines neuves à des prix défiant toute compétition. Il vous sera profitable de nous consulter avant de faire l'achat d'un clavier.

Il nous fera plaisir de vous envoyer une machine Underwood reconstruite en essai pour quelques jours sans que cela ne vous oblige en rien.

La Machine à Calculer "MONROE"

La MONROE est la machine par excellence pour faire les quatre opérations. Il nous fera plaisir de vous donner une démonstration de cette merveilleuse machine dans votre propre bureau sans que cela ne vous oblige en rien.

Nous nous occupons aussi de la réparation des machines à additionner et à calculer de toutes sortes.



LOCATION de CLAVIGRAPHES de toutes sortes \$3.00 par mois

Clavigraphes - - - Dictaphones

Machines à Additionner et à calculer

LOCATION - - REPARATION

IL SERA TOUJOURS TOUT A VOTRE AVANTAGE DE NOUS RENDRE VISITE AVANT DE PLACER VOTRE COMMANDE AILLEURS.

GERALD MARTINEAU
La Maison du Service
PHONE 22890. QUEBEC 78 rue ST-PIERRE.

Les errants de nuit

PAR
PAUL FEVAL

No 12
son regard. Bastien répéta:
—Prenez garde!
—Etiez-vous seul ici? demanda le major Legagneur.
—Non, répondit Hector d'une voix sourde.
—Avec qui étiez-vous?
—Je ne veux pas vous le dire.
—Bravo! jeune homme! fit le major. Il se tourna vers ceux qui le suivaient et demanda:
—Avez-vous entendu comme ce sous-officier a répondu à son chef.
—Oui, répondirent cinq ou six voix, nous avons entendu.
—Eh! a dû passer par là! reprit le major en montrant la seconde porte.
Même silence de la part d'Hector.
—Faites place! s'écria M. Legagneur. Hector ne bougea pas. Le major leva sa cravache. Hector était comme une statue.
—Faites place! j'ordonne une seconde fois le major dont les dents grinçaient.
En même temps sa cravache siffla. Hector, touché à l'épaule, dégaina son sabre d'un mouvement plus rapide que l'éclair. Mais il le lança loin de lui, et d'une telle violence que la lame éclaqua contre le mur.
Il paraissait à Hector était effrayant à voir, car M. Antoine Legagneur recula jusqu'à son criant: A l'aide! Jeunes gens de la ville et officiers s'élançant aussitôt à son secours. Quand ils arrivèrent, M. Legagneur était déjà terrassé. Hector appuyait son talon sur sa poitrine.
Il se laissa arrêter sans se défendre. Antoine Legagneur ivre de rage, voulait lui passer son épée au travers du corps, mais Bastien le calma d'un mot.
—Vous avez votre affaire, lui dit-il. tout bas! voix de feu envers un supérieur, peine de mort. Les millions sont

à vous!
Hector passa en effet devant le conseil de guerre. L'issue du procès ne pouvait être douteuse. Malgré les efforts du bon colonel Poncelet, il fut déclaré coupable par le conseil et condamné à la peine de mort. Plusieurs démarches furent tentées en sa faveur. Le colonel, deux commandants et d'autres officiers signèrent un recours en grâce spécifiant deux faits: la provocation brutale du major, qui avait fait usage de sa cravache, et ce bon mouvement du jeune soldat brisant son sabre pour ne point en frapper son chef.
Chose plus inattendue, monseigneur l'archevêque de Reims, qui a juridiction jusqu'à Sedan, usa de son crédit en faveur du condamné. Il écrivit au roi une lettre très pressante. On disait à ce sujet qu'un vieillard, dernier débris vivant de la communauté d'Orval, avait fait le voyage de Reims pour solliciter une audience du pape, et qu'après l'avoir entendu, Monseigneur avait écrit la lettre. Mais tout fut inutile. Les révolutions amènent toujours un certain relâchement dans la discipline. L'armée, fut-il dit à Paris, avait besoin d'un exemple.
Devant le conseil de guerre, Hector ne s'était pas défendu. Il entra dans son cachot, sombre et muet. Ce n'était pas la condamnation prononcée par ses juges qui l'acablait. C'était un autre arrêt tombé de la bouche même d'Honorine qui lui avait enlevé d'un mot toutes ses espérances, et la mort qui allait le frapper lui apparaissait comme un refuge.
Ce n'était, après tout, qu'un enfant. Il avait en un jour une audience d'enfant, adressant à la belle, à la fière Honorine de Blamont, cette question qui ne méritait pour réponse qu'un silence d'écueil: "Si dans deux ans, j'étais capitaine, m'accepteriez-vous pour votre fiancé?"
Par suite de circonstances que le lecteur connaîtra, mais que lui, Hector, ne pouvait même pas soupçonner, Mlle de Blamont, au lieu de s'irriter, avait répondu: "Peut-être."
Quel rêve! Et les événements avaient ensuite donné à ce rêve une couleur de réalité. Hector interrogeait sa mémoire, il y retrouvait l'entrevue au chevet de Petit-Pierre malade, le creux du chène, que sais-je?... Et tout d'un coup, après ces espoirs enflammés, ces trois mots:

"Adieu! oubliez-moi." Et le fiancé d'Honorine était maintenant le major Antoine Legagneur... Hector se croyait abandonné de Dieu et se laissait mourir.
Il y avait à la prison de Sedan un geôlier venu de Paris: un protégé du major Legagneur. Ce geôlier se nommait Larchal. C'était le produit hybride d'une mère flamande et d'un père auvergnat. Il avait le poids de sa mère et l'avidité de son père. Un jour, ce Larchal amena Denis Monnin dans le cachot d'Hector. Monnin se jeta en pleurant dans les bras de son ancien chef de file.
—Censé, dit-il à Larchal; on vous dommera le reste en sortant.
Il avait donc déjà donné quelque chose à Larchal repassa la porte.
—Qu'est-elle dit? demanda Hector.
Denis Monnin se recula pour le regarder.
—Vous avez fameusement changé, murmura-t-il, depuis que vous êtes dans les fers!
—N'est-elle rien dit? soupira Hector. Monnin haussa les épaules.
Censé, répliqua-t-il; le moment n'y est pas de songer au sentiment. Le plus pressé, c'est la clof des champs. Je vous apporte de quoi l'acheter comptant.
Hector mit sa tête entre ses mains et soupira:
—Quoi! pas un mot!
—Eh! fit Monnin avec impatience, je comprends ces éternelles délicatesses, du cœur, mais il y a temps pour tout, marchef. Voyons, caissons affaires.
Il tira de sa poche une petite boîte contenant cinquante louis d'or et une bague en diamants.
—Voici l'os pour jeter à l'auvergnat, dit-il.
Et comme Hector se taisait, il ajouta:
—L'auvergnat ne fait jamais la petite bouche, vous savez. Allez-y sans vous gêner.
—Qui m'envoie cet argent? demanda Hector.
—C'est juste, je ne l'ai pas prélevé sur mes économies. Ça vient du vieux.
—Quel vieux?
—Le moine.
—Quel moine?
—Dame! je croyais que vous le connaissiez, moi, l'ami du sauvage qui monte aux arbres, et il monte bien! Je ne lui ai pas demandé son nom. Maintenant, voici des limes.

Hector repoussa les limes et remit la petite boîte dans la main de Monnin.
—Puisqu'elle m'a repris sa promesse, murmura-t-il, à quoi bon vivre?
—Nom d'un petit bonhomme! s'écria Monnin, c'est trop bête... Si elle vous a repris sa promesse, elle vous la redonne; mais pour ça d'abord primo, il faut être en vie... Allons, marchef, soyez homme! Entre promis, on se dispute des fois qu'il y a... Voulez-vous que je jette un coup de pied chez la demoiselle? Seulement je ne pourrais pas vous apporter la réponse jusqu'ici, parce que ça m'a coûté gros pour acheter l'auvergnat, et que le vieux moine, là-bas, a tout donné jusqu'à son dernier sou... Mais votre cellule donne sur les remparts; convenons d'un signal.
Hector accueillit avec avidité l'idée de cette suprême ambassade. Cela lui plaisait de faire à Honorine cette question romanesque: —Faut-il vivre? faut-il mourir?
On chercha un signal pour le cas où Monnin ne pourrait pénétrer dans la prison. Hector était enfant de Sedan. Il songea aux sanderies. Monnin s'en alla après avoir juré sur son honneur que le signal traduirait rigoureusement la réponse de Mlle de Blamont. Si la réponse était favorable, en avant le cri joyeux: Sautes! Sautes! Dans le cas contraire, rien!
Après le départ de Monnin, Hector serra la boîte et jeta un de ses barreaux à tout hasard. A dater de ce jour, Larchal vint le voir plus souvent. On eût dit qu'il tendait la corde pour ouvrir des conférences. Il avait flairé la boîte; mais Hector restait muet. Il attendait.
Le matin du premier d'manche de carême, Larchal vint avec une bouteille de vin. Il est certain qu'il avait senti les écus. Hector refusa de boire. Larchal dit:
—Quand vous aurez une demi-douzaine de balles dans le corps, il ne sera plus temps! Que diable! un geôlier ne peut pourtant pas vous prendre au col pour vous mettre à la porte!
Ce Larchal faisait de son mieux. Hector resta sourd à cette offre peu déguisée. Larchal sortit en l'appelant nigaud. Hector passa toute cette journée du dimanche dans un état de calme très-prudent. La pensée de Dieu lui vint et il pria. C'est vers huit heures du soir que

commencent les sauterelles en la bonne ville de Sedan. A huit heures, Hector ouvrit le châssis de la petite fenêtre étroite et longue qui éclairait sa prison. La fenêtre étroite et longue qui éclairait sa prison. La fenêtre était à une échelle.
Il faisait froid et la neige fouettait, mais Hector ne sentait ni le froid ni la neige. Il éprouva le barreau sec qui ne tenait plus qu'un fil. Jamais Larchal n'essayerait les barreaux.
Hector tira de sa poche une allumette à frotement. Il avait promis à Monnin de répondre à son signal par une lucie. Il attendit. Et de sourdes impatiences commencèrent à troubler son cœur. L'heure de la fièvre venait.
Le vent soufflait de la ville. Hector ne fut pas longtemps sans entendre les premières fanfares des cornets à bouquin, suivies des premiers cris de la sanderie. Sa poitrine se serra. Le grand désir d'être libre naissait en lui ou plutôt resuscitait. Il sentait le poids de sa chaîne, pour la première fois depuis sa condamnation. Cet air frais qui lui montait au visage, c'était le vent de la forêt.
Comme il battait autrefois, son pauvre cœur, quand il s'élançait sur son bon cheval et qu'il hâtait son galop rapide à travers les prairies où lentement serpentait la Chiers! Le vent venait de là; le vent venait de ces belles futaies où les chênes géants répandaient leurs parfums. Le vent avait passé sur le vieux château de Blamont...
Elle était en fête, la ville, d'ordinaire si calme. De tous côtés montaient les sons de cuivre mêlés aux éclats des huées. Hector écoutait. Jusqu'à ce moment, l'espoir avait sommeillé en lui. Mais ce sommeil n'était plus. Il comptait les minutes: il retenait son souffle pour mieux entendre. Son oreille cherchait des bruits de pas dans le silence, et il se disait à chaque instant:
—Ils viennent, je crois qu'ils viennent.
Ils approchaient, en effet, ces pas chi-mériques qui ne vivaient que dans sa fièvre. Il les distinguait plus nets. Il aurait pu dire à quel endroit ils étaient sur la terre-plein de Bouillon. Mais ils allaient trop loin. Ils dépassaient le but. Pourquoi les voix tardaient-elles à s'élever?... Ses oreilles essaient tout à coup de tinter. Nul ne gravissait le ter-

(à suivre)

L'électricité coûte encore 15 sous

A MATAPEDIA ET A STE-FLORENCE

Nous recevons d'un citoyen de Matapédia un dossier intéressant sur les taux exorbitants qui règnent encore là-bas.

Nous en détachons quelques extraits qu'aimeront à lire ceux qui s'intéressent à cette question.

A chaque fois que j'ai demandé à M. Brillant de nous mettre au moins sur le même tarif que Causapscal, Mont-Joli, etc., en bon homme d'affaire, écrit notre correspondant, il me promettait de se rendre à ma demande si je lui faisais avoir un terrain près de la station de Matapédia où il pourrait bâtir une maison pour le représentant de sa compagnie. Ou bien il répondait que c'était impossible, vu le coût très élevé de la ligne de transmission dans la Vallée. Pourtant cette ligne de transmission a été bâtie de Causapscal aux frontières du Nouveau-Brunswick pour Campbellton, et cette ville par son contrat avec la Compagnie dédommage amplement la Compagnie de ses dépenses occasionnées par la construction de cette ligne.

Campbellton paie son électricité en bloc quatre centins de la Compagnie du Pouvoir et la revend à la ville six centins et huit centins dans la banlieue. Nous n'avons qu'à traverser le pont interprovincial qui est à nos portes et nous voyons les gens de Flatland N. B. payer leur électricité, la même que la nôtre et dans une province différente huit centins quand nous la payons quinze centins... C'est une honte.

Pour vous donner une idée de l'exploitation effrontée de cette compagnie, je vous envoie deux factures acquittées par la Fabrique de Ste-Florence. Du 25 mai 1934 au 26 juin la Fabrique a dépensé un kilowatt à 15 centins et elle a payé \$2.74. — Du 25 juin au 25 juillet elle n'a rien dépensé et elle a encore payé \$2.74.

Les gens aux moyens ordinaires ont été obligés de revenir à l'ancien système des lampes à l'huile; parce que l'électricité dans notre région est un objet de luxe; malgré qu'elle reste toujours une chose de première nécessité pour le pauvre comme pour le riche.

M. Brillant semble dire ou plutôt m'a déjà dit que Matapédia ne lui donnait qu'un petit revenu. Voici des chiffres exacts de ce qu'il faut en un an quelques-uns d'entre nous:

Hôtel Restigouche, octobre 1933 à octobre 1934	\$734.52
Ristigouche Salmon Club, octobre 1933 à octobre 1934	130.53
Gare du C. N. R. septembre 1933 à septembre 1934	314.60
Alex Irving, décembre 1932 à décembre 1933	75.06
Fabrique, janvier 1933 à janvier 1934	64.68
E. Poirier	74.82

Montant reporté	1694.15
Lampes de rue	1694.15
	180.00

Les 34 autres abonnés que je n'ai pas eu le temps de rejoindre paient au moins \$1.50 de minimum, malgré que j'en connaisse qui paient des montants aussi respectables que la fabrique pour ne parler que du Bureau de Poste; prenons leur minimum 34 x \$1.50 = \$51.00 x 12 = \$612.00

Ce qui veut dire que depuis huit ans la Compagnie a fait dans le moins des moins avec le village de Matapédia: \$2486.15 x 8 = \$19,889.20

Ses frais d'installation à Matapédia ayant coûté \$6,000.00; il lui reste le très respectable dividende de \$13,889.20. — Est-ce un profit tel quel et négligeable?

Feu M. Samuel Belzile A ST-FABIEN

Dimanche soir, le 25 novembre alors qu'un nombre considérable de personnes étaient réunies pour une partie de cartes organisée à la salle paroissiale au profit de nos bonnes œuvres, un vénérable vieillard dont les 80 ans étaient près de sonner, mais qui se sentait assez bien puisqu'il occupait une des premières tables de jeu fut appelé à Dieu subitement.

Il était environ 8.20 heures lorsque soudain les partenaires de M. Samuel Belzile s'aperçurent qu'il s'affaissait. M. le Vicaire Morin et le Dr Bégin se hâtèrent de le secourir. L'assistance entière s'efforçait pour rendre service. Les premiers soins donnés, M. le Vicaire Morin administra l'extrême Onction, mais le médecin constata la mort immédiate.

Cet homme que nous citons comme modèle était sincèrement l'ami de tous. A son âge avancé, il savait très bien donner un conseil solide et sûr, faire même une réplique joyeuse; rappeler au devoir sans paraître le faire, reconforter dans la souffrance. Le souvenir qu'il laisse ne peut que continuer à faire du bien.

Au matin de son dernier jour, M. Belzile entendit la basse messe, reçut la sainte communion, ce qu'il faisait chaque matin, revint à la grande messe, aux vêpres qui, ce jour-là furent précédées du chemin de la croix; puis au soir après quelques moments de repos il se rendit tranquillement à la salle paroissiale où, là encore, il prenait part à une bonne œuvre, lorsque Dieu le trouva digne de son beau paradis, lui éparpant, en l'appelant subitement, les chagrins de la maladie et de la séparation de sa famille. Ajoutons que ce digne chrétien avait été 1er chantre au chœur de son église paroissiale depuis l'âge de 17 ans jusqu'à l'âge de 81 ans et il chanta 60 messes de Minuit consécutives.

Les funérailles eurent lieu mercredi à 9 h. 15, la levée du corps fut faite à la maison mortuaire par le Rév. M. Charest curé de St-Simon. Le service fut chanté par le Rév. chanoine Médard Belzile curé de Ste-Luce et frère du défunt, assisté de MM. les abbés David Theriault, curé de St-Cyprien et Augustin Bélanger, aumônier des Servants de Jésus Marie de Rimouski, neveux du défunt. MM. les abbés Zénon Belzile de St-Fabien et Alphonse Fortin du séminaire de Rimouski, ses cousins, célébraient le St-Sacrifice aux autels latéraux servis par deux petits fils: Jean-Marc et Léopold Belzile de St-Simon.

On remarquait au chœur: Le Rév. Chanoine Eug. Pelletier curé de la paroisse, Rév. Emile Guimont Tobin, Rév. J. R. Charest St-Simon, Rév. A. Tremblay, vic. Ste-Luce, Rév. Grégoire Rioux du Séminaire Rimouski, Rév. J. B. Morin et Rév. Albert Lamontagne vic.

Les membres de la Ligue du Sacré-Cœur, drapeau en tête porté par M. Désiré Jean, maire de la paroisse, ouvraient le cortège.

Portait la croix: M. Georges-David Belzile, neveu. Les porteurs du cercueil étaient ses neveux MM. Jean Damours Trois-Pistoles, Cyrille Bélanger Trois-Pistoles, Alphonse Bélanger, Médard Contombe, J. R. Belzile et Ernest Belzile de St-Fabien. Une couronne de fleurs naturelles était portée par ses deux petits fils jumeaux: Maurice et Joseph Fortin, étudiants au collège de Ste-Anne de la Pocatière. Conduisaient le deuil: ses frères: MM. L. de G. Belzile N. P. Rimouski, Alphonse de Ste-Flavie, Ernest de St-Fabien. Ses fils: Ernest, St-Roch des Aulnais, Jos. Samuel et Oscar St-Fabien, Irénée de St-Simon. Ses beaux-fils: M. L. de G. Fortin professeur à Ste-Anne de la Pocatière, M. Thomas Bérubé de Ste-Blandine, ses petits fils: Jos. Gonz. et Rosaire Boulanger, Sam. Belzile, St-Roch des Aulnais, Cyrille, Michel et René Bérubé, Ste-Blandine, Pierre-Paul Belzile étudiant à Ste-Anne de la Pocatière, Antoine, Jos-Aimé et Charles-Eugène Belzile St-Fabien, Georges-Noël et Alphonse Fortin Ste-Anne, Jean-Marc et Léopold Belzile St-Simon. Ses petits-fils: MM. Antonio Rousseau Rimouski, Roméo Bélanger St-Fabien, ses filles: Madame Fabien Boulanger (Elise) St-Fabien, Mme Irénée D'Astous (Anna) Rivière Bleue, Mme Thomas Bérubé (Aimée) Ste-Blandine, Mme Louis Genest (Rose) Loretteville, Mme Irénée Guvin (Adeline) Québec, Mme L. de G. Fortin (Jeanne) Ste-Anne de la Pocatière. Ses belles-sœurs Mesdames Ernest et J. F. Belzile. Ses belles-filles: Mme Oscar Belzile St-Fabien, Mme Irénée Belzile St-Simon, ses petites filles Mme Hilaire Couture Charny, Mme Roch Lebel Ste-Louis, Mme Antonio Rousseau, Rimouski, Mme Roméo Bélanger St-Fabien, Mlle Berthe Bérubé St-Simon, Aurèle, Adrienne, Gertrude et Gabrielle Belzile, Mlle Marguerite Fortin Ste-Anne de la Pocatière, Mlle Cécile, Rita, Anne-Marie et Alexandra Belzile; sa petite fille Mme Jos. Boulanger. On remarquait plusieurs cousins et neveux: MM. Gonz. Rémi, Charles, Edouard Belzile, M. et Mme Théod. Belzile, Trois-Pistoles, M. Gleason Belzile protonotaire et Mme Belzile, Mlle Madeleine Belzile Rimouski, M. le Dr et Mme Antoine Roy, St-J. de Dieu, M. et Mme Alfred Belzile St-Mathieu, M. Napoléon Deschênes Ste-Flavie, M. et Mme J. Bte Lechasseur, M. et Mme Jos. Belzile, Ste-Luce, M. et Mme Louis Bélanger, St-Simon, Mme Cyrille Dion Charny, Mme J. B. Belzile, M. et Mme Pierre Antoine Soucy, Ste-Anne de la

soviétique, et la mort atroce de millions d'êtres humains offerts en holocauste au Marxisme n'a profité qu'à quelques brigands. S'il est vrai qu'en U. R. S. S. les usines qui n'ont pas exécuté leur tâche dans le plan quinquennal se voient afficher, sur le portail d'entrée, une tête d'âne, tous les ouvriers, pourraient, à leur tour, coiffer le bonnet d'âne, car aucun, par suite de l'ignorance des chefs et de la qualité défectueuse des matières premières, ne parvient en dépit de la meilleure bonne volonté, à effectuer le travail qui lui est assigné.

Dans cet intéressant numéro de sa revue, le Cilac, continue son étude sur le travail subversif du Komintern dans les armées des pays capitalistes, et prouve, une fois de plus, la duplicité inavouable d'un Etat qui, tout en signant des traités de paix ou d'alliance avec d'autres nations, travaille sournoisement à la décomposition intérieure de ces dernières.

Deuil pour l'Abbé Elphège Bouchard

M. l'abbé Elphège Bouchard, professeur au séminaire vient d'être plongé dans le deuil par la mort de son père, M. Nazaire Bouchard, cultivateur de Sayabec.

Le défunt était âgé de 68 ans et laisse une nombreuse famille. L'un de ses fils, l'abbé Damase Bouchard est prêtre des Missions Etrangères en Chine. Nous prions M. l'abbé Bouchard d'agréer l'expression de notre vive sympathie.

LETTRE OUVERTE

Mesdames, Messieurs,

C'est sous l'inspiration profonde de plus sensible bonheur que je viens témoigner toute la reconnaissance des membres du Cercle Courchesne de l'A.C.J.C. au sympathique public de Rimouski et des paroisses avoisinantes pour son encouragement et pour sa grande générosité à l'occasion de la partie de cartes donnée le 27 dernier à l'hôtel de ville.

Agitez, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre gratitude et de notre attachement ainsi que de notre dévouement dans l'A.C.J.C.

Les membres du Cercle Courchesne de l'A.C.J.C. Joseph PLOURDE Président

Le 28 novembre 1934.

N. B. — Il nous est regrettable de constater qu'un cadeau en argent donné par M. Joseph

SERVICE ANNIVERSAIRE

Mercredi le 5 décembre, à 8 heures, A. M., sera chanté en la cathédrale de Rimouski, le service anniversaire de Sieur Alphonse Fournier.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

QUELQUES DIRECTIVES D'AVENIR

Suite de la première page

tion, en lui attribuant comme idéal l'ensemble des connaissances; orientons notre peuple dans le sens de nos origines, de la vraie tradition; voyons à ce qu'il transmette aux générations futures les caractéristiques de notre race latine et française, et catholique; ajoutons par voie de spécialisation les connaissances modernes, toutes les techniques.

Il existe chez nous une habitude de mollesse intellectuelle qu'il faut vaincre par une discipline à base d'ambition et de dignité. Il faut parvenir à développer chez le citoyen l'orgueil d'être un homme capable de penser.

Faisons pénétrer le sentiment du devoir civique. Il existe un précepte moral de probité collective qu'il faut inculquer dans les âmes.

Occupons-nous des fonctions publiques d'administration. C'est une obligation pour tout le monde, dans une certaine mesure. Un pays, pour sa bonne administration, requiert toutes les forces vives des meilleurs hommes de la race. Un citoyen ne doit pas mépriser la politique. Si cette politique est vulgaire, on doit la changer. Ceux qui la trouvent telle ont le devoir de s'y mêler pour assainir l'atmosphère. Ils portent en cela comme en toutes choses la responsabilité du mal qu'ils n'ont pas essayé d'empêcher.

L'homme public est le mandataire du peuple, de ses concitoyens. Nous faisons gloire aux ancêtres de nous avoir acquis le respect de nos droits. C'est une grande gloire encore aujourd'hui d'en assurer le maintien. Une démocratie comme la nôtre a besoin des meilleures valeurs. L'incompétence inerte est un mal; l'incompétence déchainée aboutit à des désastres. Notre devoir est de former des compétences et de les mêler à toutes nos activités nationales.

L'avenir est entre les mains du présent...

Le Dr L. J. Morcault, maire de Rimouski, remercia l'hon. M. Lapointe après la conférence.

MEMOIRE DU Dr PHILIPPE HAMEL SUR L'ELECTRICITE

La ville de Québec fait imprimer 300 exemplaires du mémoire du Dr Hamel, sur l'électricité. Les personnes désirant avoir un exemplaire de ce mémoire peuvent s'adresser au maire de Québec. Ce travail est considérable et constitue un dossier complet de cette question d'actualité.

Boucher ne fut pas mentionné à la soirée de cartes. Nous nous excusons.

PARTIE DE CARTES

Partie de cartes pour dames au profit des œuvres paroissiales dimanche le 9 décembre à 2 h. chez les Rév. Srs de l'I. C. Il y aura programme musical à l'heure du thé. Une surprise aussi vous attend Mesdames. Venez nombreuses, tout en vous récréant vous ferez œuvre de charité.

Lisez l'Echo et faites-le lire à vos voisins, c'est le seul journal qui vous donne toutes les nouvelles de la région.

Retraite fermée

A LA MAISON STE-THERESE DE L'ENFANT-JESUS RIMOUSKI.

4 au 7 déc. pour jeunes filles. Pour renseignements, s'adresser aux MISS. DE L'IMMACULEE-CONCEPTION.

Demande de position

Homme marié de 32 ans ayant 14 ans d'expérience dans le commerce de détail en général et les 7 dernières années à eu la gérance d'un magasin général. Pour plus de renseignement s'adresser à

M. M. Levesque

9 Rue du cimetière RIVIERE-DU-LOUP



JOS. ST-ONGE
Commerçant de chevaux
Foin, paille, grain.
Machines agricoles,
arraches-souches, peles et
laveuses électriques.
Entrepôt de Frost and Wood
MONT-JOLI
Clé Rimouski.

TERRES A VENDRE

A ST-ANACLET

Deux terres de 3 x 52 arpents, situées Une près de l'Eglise et l'autre à 12 arpents de l'Eglise, s'adresser à ALPH. PINEAU ET FILS, Ltée, St-Anaclet. Nos 37-38-39-40.

Un ordre nouveau dans l'industrie

Jacques Maritain, l'éminent philosophe français, a déclaré au cours d'une conférence donnée à l'Université Notre-Dame de South-Bond, Ind. qu'il prévoit une inévitable transformation du système des gages et salaires en un régime industriel de co-propriété. Dans le nouvel ordre industriel, dit-il, les travailleurs auront une voix puissante dans l'administration et seront traités en conséquence et non plus comme des concurrents aux machines. Les unions industrielles et ouvrières deviendront la sauvegarde de l'industrie privée en même temps que son problème le plus sérieux. En face d'un régime corporatif ou d'un régime d'unions

NOTES LOCALES

— M. et Mme James Henley et leur fils, Lavoie, de Rimouski, en promenade le 26 octobre à Montréal, chez leur beau-frère, M. et Mme Raymond Simard, ainsi que M. Roland Lavoie. Ils ont fait leur voyage en automobile.

— M. Eugène Godbout de St-Eloi était en ville lundi pour assister à la Conférence de l'hon. Ernest Lapointe.

L'hon. Damien Bouchard, maire de St-Hyacinthe a assisté à l'épique de l'électricité, lundi.

— Mlle Germaine Hupé de la rue St-Laurent est de retour d'une promenade d'un mois à Québec.

industrielles la tâche sera, ce semble de sauvegarder la personnalité contre la collectivité corporative tout en assurant à tous les avantages du régime corporatif ou d'un régime d'unions

NOUVEAU MAGASIN

A RIMOUSKI.

SITUE

A L'ANCIEN POSTE COUILLARD FILS ET CIE MAINTENANT OCCUPE PAR

MESDEMOISELLES "BANVILLE"

Ouverture SAMEDI le 1er Décembre

Cette occasion nous avons un assortiment complet et varié de nouveautés pour dames, comprenant "Confections pour dames, sous-vêtements, étoffe à la verge, et une quantité de coupons de toutes sortes à des prix très bas!

Votre visite sera appréciée. QU'ON SE LE DISE.

SALON DE BEAUTE DE CHAMPLAIN

AVENUE DE LA CATHEDRALE

Téléphone 207-c. — RIMOUSKI.

DU 26 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE

Remarque ces prix qui vous sont offerts pour une qualité incomparable.

2 permanents pour \$2.50 Le demi-Lustrol à l'huile \$2.50. Autres régimes à partir de \$2.00 à \$8.00. Garantis pour 6 mois.

